

L'AUTAN

Clermont-le-Fort

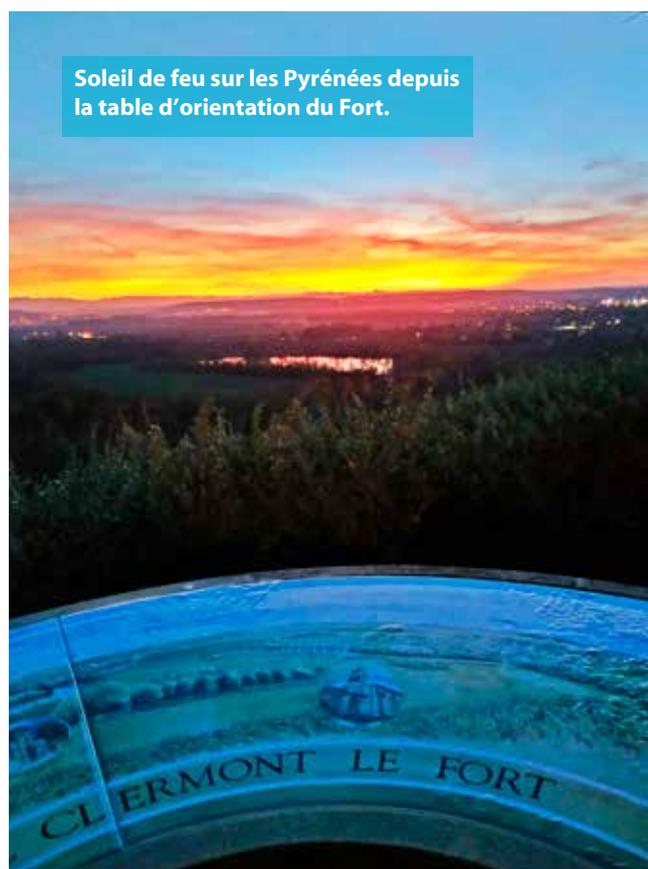


Bulletin municipal N°138

Février 2019



Quelle vue magnifique !



Soleil de feu sur les Pyrénées depuis la table d'orientation du Fort.



La cascade de Clermont. Photo lauréate du concours photo Sicovalenété.



La salle des fêtes décorée par le Comité des fêtes avant l'arrivée du Père-Noël et des enfants.

Dossier

Aménagement et urbanisme

p.18 à 21

Vie associative

p.22 à 26

Coup de projecteur

Barbara Vié

p.28

Sommaire

Le mot du maire - p.3

■ Vie municipale - p.4 à 17

Dossier - p.18 à 21

• Aménagement et urbanisme : les projets en cours

Vie associative - p.22 à 26

- Association Marmottes et Marmots
- Association « Vivre à Clermont »
- La Sauce aux Idées
- Le comité des fêtes de Clermont le Fort
- L'APEMICA
- Caminarem
- Les Amis de Clermont

Intercommunalité / Vie pratique - p.27

- Dans nos jardins
- Du côté du Sicoval

Coup de projecteur - p. 28

- Barbara Vié : une vie au Fort

Carnet

• NAISSANCES

- Baptiste, Michel, Patrick MORIN né le 6 août 2018
- Madie VASSIA née le 14 novembre 2018

À noter dans votre agenda



• 9 février à 18h

Café citoyen
« Tous mélomanes »
par Michel Brun

• 20 février à 20h30

Assemblée Générale du
Comité des Fêtes

• 5 mars à 20h30

Conseil Municipal (vote du
budget 2019)

• 23 mars

Carnaval d'Aurecler

• 24 mars à 11h

Commémoration de la fin
de la guerre d'Algérie

• 29 mars à 20h30

Café citoyen « l'exploitation
des gaz de schiste »
par Fernand Vedel

• 26 mai

Élections européennes

• 2 juin

Vide Grenier organisé
par le Comité des Fêtes
de Clermont-le-Fort

• 15 juin

Repas des aîné.e.s

BILLET D'HUMEUR



Retranscription de la lettre de **C. Costedoat**, résident à La Riverotte, adressée au maire de Clermont-le-Fort, le 26 août 2018.

Objet : Plan circulation été quartier de la Riverotte

“ Je souhaitais porter à votre connaissance ma plus vive satisfaction du travail accompli par notre policier rural en ce qui concerne tout du moins le quartier très fréquenté de la Riverotte au moment d'été et des fortes chaleurs. Ce policier n'est pas avare de ses heures de travail et de son assiduité pour se rendre en particulier au moment des repas de midi/14 heures où un relâchement est souvent observé dans le monde du travail. En effet c'est dans ces heures où les visiteurs arrivent pour fréquenter le site et pour certains d'enfreindre les panneaux réglementant le stationnement ce qui entraîne l'effet « domino », aussi grâce aux passages intensifs de notre policier rural qui commence à verbaliser dans ces moments par un avis de contravention affiché sur la voiture, les visiteurs tentés pour rentrer dans le périmètre sont vite dissuadés et rejoignent le parking prévu à cet effet. Aussi à ces périodes actuelles où l'on exprime ce qui ne va pas, on peut aussi témoigner ce qui fonctionne au mieux. Respectueusement, salutations distinguées. **M. Costedoat** »

Si vous souhaitez apporter votre collaboration pour le prochain numéro, vous pouvez le faire en nous écrivant (lautandeclermont@gmail.com) ou en téléphonant à la Mairie (05 61 76 29 45).

Bulletin municipal L'Autan de Clermont-le-Fort

Responsable publication : Christian HUGUES

Responsable Autan : Bethy GIACHETTO

Comité Consultatif information communication : Patrick BENTABOULET, Christiane BRUSTEL, Olivier D'ARDALHON DE MIRAMONT, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Gérard VERDOT

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Jessica BIASOTTO pour l'APEMICA, Gérard BOUDON, Christiane BRUSTEL, Jean-Paul CARDALIAGUET, Anne DELPY, Amandine DROUET, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Bethy GIACHETTO, Christian HUGUES, Gérard VERDOT.

Réalisation : Imprimerie du Sicoval, Labège, sur papier PEFC

Mairie de Clermont-le-Fort

18 le Fort - 31810 Clermont-le-Fort

Téléphone : 05 61 76 29 45

Horaires d'ouverture au public :

lundi 14h-16h / mercredi 16h-19h
vendredi 8h30-11h30

Permanence du Maire : le samedi de 9h à 12h

www.clermont-le-fort.fr

Le mot du Maire



Parmi les réussites de l'année qui s'est achevée figure le **repas des aîné.e.s**, pris dans l'école communale sous un beau soleil du mois de juin, qui a su mettre en éveil tous les sens des participant.e.s : un panorama à couper le souffle, les agréables mélodies de la guitare qui ont accompagné le repas, les arômes des mets préparés par le service restauration du Sicoval, le chatoisement des palais après dégustation des bonnes bouteilles sélectionnées par les membres du Centre Communal d'Action Sociale, les bises et poignées de mains avec les ami.e.s de la commune.

Au-delà de ces plaisirs immédiats, ce qui a également beaucoup plu à nos aîné.e.s, c'est d'avoir reçu, en souvenir de ce moment, une belle **photo de groupe** et de beaux **portraits**, réalisés par Gilles, clermontois et photographe professionnel, qui a su immortaliser ces moments partagés. La photo de groupe a été encadrée et est exposée dans la salle du conseil municipal, à côté de celles, prises parfois voilà bien longtemps, lors de moments tout aussi chaleureux. Elle figure désormais également en bonne place dans les foyers de nos aîné.e.s qui ont pu la partager avec leur famille lors des fêtes de fin d'année.

Et si nous réalisions à l'échelle de notre commune ce que nous avons si bien réussi avec une partie d'entre nous ? Et si nous prenions en photo tous les habitants de Clermont-le-Fort, sur leur lieu de vie, à l'endroit qu'ils affectionnent le plus sur la commune... afin de disposer d'une photographie de notre communauté villageoise ? Et si nous demandions à celles et ceux qui auront été photographié.e.s de partager avec les autres leurs motivations pour vivre à Clermont-le-Fort, les raisons qui ont présidé au choix du lieu de la photo... afin de relier le texte à l'image ? Et si nous rassemblions toutes ces photos et tous ces textes dans un ouvrage que nous ferions imprimer et que nous pourrions nous offrir mutuellement en fin d'année ?

Voilà **le projet que nous pourrions porter ensemble cette année**, municipalité, comité des fêtes, associations, particuliers... pour donner un visage et une voix à toutes celles et ceux qui font Clermont-le-Fort aujourd'hui.

Christian HUGUES

1er

Le premier prix du concours de photos du Sicoval a été attribué à un cliché pris au bord d'Ariège à Clermont-le-Fort.

• Aménagement et urbanisme

Avis de la commune sur le projet d'installation d'une aire de covoiturage, porté par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, sur un terrain communal situé à La Riverotte.

(Conseil municipal du 26 juillet 2018).

Lors de la séance du 5 juin 2018, le conseil municipal a formulé un avis de principe positif au regard du projet d'accueil d'une aire de covoiturage, porté par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, sur un terrain communal situé sur La Riverotte. Le Conseil municipal a également autorisé le Maire à engager des négociations avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour définir les conditions techniques et financières du projet, objet de la présente délibération.

Dans le cadre de son programme d'implantation d'aires de covoiturage sur les communes de la périphérie de l'agglomération toulousaine, le Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31) souhaite positionner une aire de stationnement de 68 places à l'entrée du quartier de La Riverotte le long du RD820. L'implantation souhaitée couvre une superficie de 2 400 m² dont 1 820 m² sur les parcelles communales et 580 m² sur le foncier départemental. Le CD31 souhaite être propriétaire du terrain d'implantation de l'aire de covoiturage et bénéficier d'une rétrocession du foncier communal à titre gratuit. Il propose de prendre à sa charge la réalisation de l'aire (revêtement au sol et éclairage), la signalétique à proximité et sur cette aire et l'installation d'un système de comptage des véhicules. Il reviendrait à la commune de financer la plantation et l'entretien des espaces verts et la gestion des éventuels poubelles/bacs à ordures ménagères. L'installation d'un portique pour empêcher l'arrivée de véhicules autres que les voitures particulières et de bornes de recharge pour véhicules électriques sont envisagées dans un second temps. À proximité immédiate de l'aire de covoiturage, le CD31 s'engage à installer, de part et d'autre de la route départementale 68E, les équipements suivants: arrêts aux normes personnes à mobilité réduite pour les transports scolaires et interurbains; signalétique horizontale pour que les utilisateurs « Bords d'Ariège » soient orientés vers le cheminement pédestre qui a été ouvert en direction du pont; signalétique verticale incitant à la réduction de la vitesse sur la RD68E. La mise en service prévisionnelle de l'aire de covoiturage interviendrait au cours du premier semestre 2019. Après discussion, les exigences suivantes sont retenues: 1/ la commune de Clermont-le-Fort cède au CD31 le foncier communal dont elle est actuellement propriétaire pour une affectation uniquement réservée à la construction et à l'exploitation d'une aire de co-voiturage; 2/ la commune de Clermont-le-Fort redeviendra automatiquement, et

sans frais, propriétaire du foncier communal cédé dans l'éventualité où le CD31 décidait d'un changement d'affectation du terrain; 3/ la commune de Clermont-le-Fort n'aura pas à supporter de charges financières pour l'exploitation de l'aire de covoiturage (éclairage, espaces verts, déchets,...).

Délibération adoptée à la majorité. Deux votes contre (G. BOUDON et J-P. LAGUENS). Deux abstentions (J-P. CARDALIAGUET et B. FERRARI).

Position de la commune sur l'implantation d'un magasin LIDL sur un terrain communal situé à La Riverotte

(Conseil municipal du 26 juillet 2018).

L'entreprise LIDL s'est rapprochée de la commune pour manifester son intérêt pour implanter un magasin sur le terrain communal le long de la RD 820 (à côté de l'aire de covoiturage). Conditions souhaitées par cette entreprise: disposer d'une surface de 10 000 m² environ; obtenir une dérogation à l'amendement Dupont pour avoir un recul par rapport à l'axe de la RD820; créer une zone ouverte aux commerces en étudiant la complémentarité des enseignes potentielles avec la société LIDL et avec la vocation du site de La Riverotte (par exemple les commerces de bouche, les pôles médicaux et les activités liées au sport et à la santé). Après discussion, le conseil municipal décide de formuler un avis de principe positif au regard du projet d'implantation d'un magasin de la société LIDL sur le terrain communal jouxtant la RD820. Il autorise le maire à engager des négociations avec la société LIDL pour définir les conditions techniques et économiques du projet. Il invite le maire à soumettre ultérieurement les termes de l'accord au vote du Conseil Municipal.

Délibération adoptée à la majorité. Deux votes contre (G. DURAND-SENDRAIL et B. FERRARI). Une abstention (J-P. CARDALIAGUET).

Position de la commune sur l'implantation de l'enseigne JARDI CRÉATION sur un terrain communal situé à La Riverotte

(Conseil municipal du 26 juillet 2018).

Le gérant de l'enseigne JARDI CRÉATION à Pins-Justaret s'est rapproché de la commune pour manifester son intérêt de déménager son enseigne sur le terrain communal le long de la Route Départementale 820. Il recherche actuellement un terrain sur le même axe routier présentant un accès plus direct pour ses clients, un terrain d'une superficie plus importante pour agrandir ses locaux et ses capacités de stockage et de vente. Les conditions souhaitées pour son installation sont les suivantes: disposer d'une surface de 10 000 m² environ et en devenir propriétaire (solution de location écartée); s'implanter dans un premier temps sur une partie de cette surface

(parking d'une surface maximale de 2 000 m², création d'un bâtiment d'environ 1 000 m² disposant d'un étage abritant au rez-de-chaussée une partie bureau et une partie magasin; installation du parc actuel de végétaux sur la partie extérieure directement accessible depuis le magasin sous la forme d'une double voie avec des thématiques, décors et parcours; goudronnage des allées à l'extérieur pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite). Après discussion, le conseil municipal décide de formuler un avis de principe positif au regard du projet d'implantation de l'enseigne JARDI CRÉATION sur le terrain communal jouxtant la RD820. Il autorise le Maire à engager des négociations avec le gérant de cette société pour définir les conditions techniques et économiques du projet. Il invite le Maire à soumettre ultérieurement les termes de l'accord au vote du Conseil Municipal. *Délibération adoptée à la majorité. Un vote contre (G. BOUDON).*

Acquisitions foncières auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural à La Riverotte (partie « ouest » de la parcelle F431) (Conseil municipal du 26 juillet 2018).

Des terrains situés sur le quartier de La Riverotte, appartenant à un propriétaire foncier disposant du statut d'agriculteur, sont mis en vente via la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Occitanie. Au cours du premier trimestre 2018, la SAFER a sollicité la commune pour connaître ses intentions en termes d'acquisition de parcelles. La commune a manifesté son intérêt pour la partie « ouest » de la parcelle F431 classée en « zone rouge: zone de risque fort ou d'interdiction » au titre du Plan de Prévention du Risque Inondation adopté le 9 février 2001. L'intérêt communal pour l'acquisition de cette parcelle porte, d'une part, sur la nécessité pour la commune de disposer, face à la zone d'activités longeant la RD820, d'un terrain communal d'une surface suffisante pour accueillir des activités économiques, de préférence relevant du secteur agricole. L'intérêt communal pour l'acquisition de cette parcelle porte, d'autre part, sur le projet de déménagement des TRANSPORTS MAUREL du site de Clermont-le-Fort. Dans la perspective du déménagement de cette entreprise, la commune pourrait devenir propriétaire de la route desservant actuellement cette entreprise (chemin privé) et des bâtiments et terrains de cette entreprise, offrant la possibilité aux porteurs de projet sur le terrain de 30 343 m² de pouvoir disposer de bâtiments pour développer leur activité (les parcelles F221, F188 et F431 étant inconstructibles). Le prix de rétrocession en substitution (frais SAFER inclus) retenues par la SAFER Occitanie pour l'acquisition de la partie « ouest » de la parcelle F431 se situe à hauteur de 9 350 € Hors Taxes (9 520 € Toutes Taxes Comprises). Les frais de notaire étant estimés à envi-

ron 1 400 €, le montant à la charge de la commune serait d'environ 10 920 €. Par ailleurs, la SAFER impose que la vocation agricole du terrain soit conservée à court terme. Dans l'hypothèse d'une acquisition par la commune, celle-ci s'engagerait, d'une part, à signer un bail SAFER avec un agriculteur, d'une durée de six années, résiliable à ce terme ou prolongeable une fois et, d'autre part, à proposer à cet agriculteur d'exploiter tout ou partie de la parcelle F221 sur la même durée (en fonction du maintien en activité, ou non, du parking des Claux).

Délibération adoptée à la majorité. Trois votes contre (X. BELLAMY, F. MARTINEZ et L. PITCHFORD). Une abstention (G. BOUDON).

Acquisitions foncières auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural à La Riverotte (parcelles F389, F398 et F418) (Conseil municipal du 26 juillet 2018).

Au cours du premier trimestre 2018, la SAFER a également sollicité la commune pour connaître ses intentions en termes d'acquisition de parcelles. La commune a manifesté son intérêt pour les parcelles F389, F398 et F418 classées en « zone rouge: zone de risque fort ou d'interdiction » au titre du Plan de Prévention du Risque Inondation adopté le 9 février 2001. Les parcelles F389, F398 et F418 sont limitrophes des parcelles communales F122 et F346 sur lesquelles sont implantés le bâtiment utilisé par les services techniques de la commune et le bâtiment mis à la disposition de l'Association Communale de Chasse Agréée. L'intérêt communal pour l'acquisition de ces parcelles porte, d'une part, sur l'opportunité de créer, sur le quartier de La Riverotte, un espace de loisirs et de détente qui serait prioritairement destiné aux riverains (par exemple avec l'implantation d'un parcours santé pour les adultes). L'intérêt communal pour l'acquisition de ces parcelles porte, d'autre part, sur l'utilisation de cet espace par le public extérieur qui utilise le site de La Riverotte en fin de semaine et en période estivale. Le positionnement du parking d'accueil à l'entrée du quartier et l'orientation des visiteurs vers le cheminement communal en contrebas de la RD68E vers le pont sur l'Ariège, conduiraient les visiteurs à découvrir l'espace communal de loisirs et de détente, au fur et à mesure de leur cheminement pédestre le long de l'Ariège. Cet espace pourrait donc également offrir des services à ce public. La superficie totale des trois parcelles est de 4 963 m². Le prix de rétrocession en substitution (frais SAFER inclus) retenues par la SAFER Occitanie pour l'acquisition des parcelles F389, F398 et F418 se situe à hauteur de 1 900 € Hors Taxes (1 940 € Toutes Taxes Comprises). Les frais de notaire étant estimés à environ 600 €, le montant à la charge de la commune serait d'environ 2 540 €. Par ailleurs, la SAFER impose que la vocation agricole du terrain soit

Suite page 6

conservée à court terme. Dans l'hypothèse d'une acquisition par la commune, celle-ci s'engagerait, d'une part, à signer un bail SAFER avec un agriculteur, d'une durée de six années, résiliable à ce terme ou prolongeable une fois et, d'autre part, à respecter sur les parcelles le cahier des charges lié à la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne Ariège.

Délibération adoptée à la majorité. Une abstention (L. PITCHFORD).

Acquisitions foncières auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural à La Riverotte (parcelles F85, F448, F430, F391, F148 et F180)

(Conseil municipal du 26 juillet 2018).

Au cours du premier trimestre 2018, la SAFER a également sollicité la commune pour connaître ses intentions en termes d'acquisition de parcelles. La commune a manifesté son intérêt pour une partie des parcelles F85, F448, F430, F391, F148 et F180 classées en « zone rouge : zone de risque fort ou d'interdiction » au titre du Plan de Prévention du Risque Inondation adopté le 9 février 2001. La superficie totale des parties des parcelles F85, F448, F430, F391, F148 et F180 est d'environ 7 000 m².

L'intérêt communal pour l'acquisition d'une partie « sud » de la parcelle 430 porte sur l'opportunité de finaliser le projet de contournement du quartier de La Riverotte par le raccordement entre les parcelles communales F292 et F289 (qui démarre en parallèle du chemin privatif appartenant aux TRANSPORTS MAUREL) et F390 (qui rejoint le bâtiment des services techniques depuis l'intersection avec le Chemin de Lombardel). Cet axe de contournement pourrait être utilisé pour offrir un cheminement alternatif à la traversée du quartier de La Riverotte aux véhicules souhaitant rejoindre le site GRANHOTA/CEMEX. L'intérêt communal pour l'acquisition des parties « est » des parcelles F85, F448 et F430 concerne, d'une part, la possibilité offerte aux agriculteurs qui travaillent sur les terrains de part et d'autre du pont sur l'Ariège d'avoir un accès pour leurs engins et, d'autre part, la possibilité offerte aux visiteurs, aboutissant depuis le chemin communal démarré au niveau du parking à l'entrée de La Riverotte, de se déplacer à pied sur les mêmes tronçons. L'intérêt communal pour l'acquisition de la partie « sud-est » de la parcelle F430 et des parties « ouest » des parcelles F391, F148 et F180 consiste à offrir à la commune la possibilité d'élargir l'emprise au sol du Chemin de Lombardel afin de répondre aux normes routières (espace suffisant pour que deux véhicules se croisent et pour permettre un cheminement sécurisé des piétons). Le prix de rétrocession en substitution (frais SAFER inclus) retenues par la SAFER Occitanie pour l'acquisition des parties des parcelles F85, F448, F430, F391, F148 et F180 se situe à hauteur de 7 700 € Hors Taxes (7 840 € Toutes Taxes

Comprises). Les frais de notaire étant estimés à environ 1 200 €, le montant à la charge de la commune serait d'environ 9 040 € (hors frais de géomètre à la charge de la commune).

Délibération adoptée à la majorité. Une abstention (L. PITCHFORD).

Position de la commune sur le projet de transfert d'activité de la CEMEX du bord d'Ariège vers un terrain privé situé le long de la Route Départementale 820 à La Riverotte

(Conseil municipal du 19 octobre 2018).

L'entreprise CEMEX, qui est actuellement installée sur le terrain appartenant à la société GRANHOTA sur les bords d'Ariège (ancienne gravière), envisage de déménager pour s'installer le long du RD820. Cette entreprise a récemment formulé le souhait de déménager sur le foncier communal se situant à l'entrée du quartier de La Riverotte (terrains d'une superficie totale de 17 000 m²). Le Conseil municipal s'était majoritairement opposé à ce projet (Conseil municipal du 5 juin 2018).

La société CEMEX souhaite aujourd'hui transférer ses activités sur le terrain appartenant à un privé situé le long de la RD820, au nord de la RD68E qui pénètre sur Clermont-le-Fort. Les arguments avancés par l'entreprise en faveur de ce transfert sont les suivants (courrier postal daté du 28 septembre 2018) : 1/ suppression de la circulation sur La Riverotte (tronçon d'environ un kilomètre) et canalisation des flux de véhicules à proximité du réseau routier départemental sur un site unique ramassé dont les voies de circulation seront en enrobé ; 2/ éloignement de l'activité (stockage, vente et circulation) des zones habitées et dans une direction favorable au niveau rose des vents ; 3/ intégration paysagère soignée et à la hauteur des enjeux paysagers des bords de la RD820 et de l'entrée de la commune ; 4/ confortement d'une activité de proximité bénéficiant aux habitants de Clermont-le-Fort, des côtes et de la plaine de l'Ariège entre Portet-sur-Garonne/Roques et Le Vernet et compatible avec les activités projetées sur les terrains communaux en bord de RD820. Dans la mesure où la commune définit actuellement le zonage et le règlement à retenir pour les activités économiques dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, il lui revient de valider, ou non, d'une part le principe de création d'une zone d'activité le long du RD820 au nord de la RD68E (zonage) et d'autre part, les caractéristiques à retenir pour l'éventuelle implantation d'entreprises sur cette zone (règlement). Après discussion, le conseil municipal décide de modifier la rédaction de la délibération comme suit : « Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite que la commune devienne propriétaire du terrain afin de réaliser le transfert d'activité de la CEMEX du bord d'Ariège vers la zone d'activité située le long de la Route Départementale 820 (au nord de la RD68E). Il

mandate le Maire pour engager des discussions avec le propriétaire du terrain et les autres parties prenantes ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

Lancement d'un appel à projets pour la densification, la requalification et l'extension du Fort (Conseil municipal du 10 décembre 2018).

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la commune a animé, avec l'appui technique et méthodologique du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et du bureau d'études ARTELIA, une démarche participative visant à élaborer collectivement des scénarios d'aménagement de l'extension du Fort. Dans le prolongement de la réunion de juin 2018 de présentation de la vision du conseil municipal, à l'appui des quatre scénarios produits lors des ateliers, la commune a sollicité ses partenaires institutionnels pour définir la démarche la plus appropriée pour opérationnaliser cette vision. Les échanges menés dans le cadre du groupe de pilotage constitué à cet effet, réunissant l'Architecte des Bâtiments de France et les représentants de la Direction Départementale du Territoire, du CAUE, du SICOVAL et de la commune, ont conduit à retenir le principe d'une mise en concurrence d'équipes pluridisciplinaires dans le cadre d'un « appel à projets d'équipes promoteur-concepteur pour la densification, la requalification et la densification du Fort ».

À travers cette approche, le comité de pilotage entend mobiliser les compétences techniques et économiques en capacité de proposer un projet répondant à la fois aux exigences techniques fixées par le comité de pilotage et à une analyse réaliste de l'économie du projet. Il est notamment attendu de cette démarche qu'elle permette de connaître les prix maximums d'acquisition de terrains publics et privés permettant aux aménageurs de porter un projet économiquement viable. Il est prévu que les termes de références de l'appel à projets soient finalisés au plus tard fin décembre 2018, pour une sélection des candidatures début février 2019 et une réception des projets des trois équipes sélectionnées à l'issue de la phase de candidature début mai 2019. Dans la mesure où les pratiques professionnelles prévoient une indemnisation des trois équipes sélectionnées, il est nécessaire que la commune inscrive sur son budget primitif 2019 la somme de 25 000 euros HT, soit 30 000 euros TTC. Les membres du comité de pilotage se sont engagés à aider la commune dans la recherche de cofinancements permettant de voir sa contribution financière réduite: ainsi en est-il notamment des services de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DTER) dont le dossier de demande de subvention devra parvenir en Préfecture pour le 15 janvier 2019 au plus tard (subvention potentielle entre 20 % et 60 % du coût du projet).

D'autres dispositifs de soutien financier des communes seront mobilisés pour limiter, autant que faire se peut, la participation de la commune de Clermont-le-Fort à hauteur de 20 % du montant total hors-taxes.

Délibération adoptée à la majorité. Trois abstentions (G. BOUDON, J-P. CARDALIAGUET et L. PITCHFORD).

Convention de transfert dans le domaine public des équipements communs (permis d'aménager aux Maridats)

(Conseil municipal du 10 décembre 2018).

Un projet de lotissement comprenant quatorze lots sur le quartier des Maridats a donné lieu à un dépôt de permis d'aménager (terrain de 23 825 m² limitrophe à la résidence des Coteaux à Venerque). Ce projet relève d'une démarche de densification de l'habitat. Dans la mesure où le branchement du réseau d'assainissement collectif que la commune souhaite installer sur le quartier des Maridats au cours des prochaines années s'effectuera sur les parcelles concernées par ce projet, il est nécessaire que la commune devienne propriétaire du linéaire lui permettant de prolonger par la suite ce réseau sur les voiries départementale et communales. Cette mise à disposition gratuite constitue une condition préalable de l'octroi du permis d'aménager. Pour ce faire, une convention de transfert dans le domaine public des équipements communs a été rédigée entre les propriétaires et la commune, avec l'appui des services techniques et juridiques compétents du SICOVAL (parcelles cadastrées 51 et 52).

Délibération adoptée à l'unanimité.

• École

Assistance de l'association Loisirs Éducation et Citoyenneté Grand Sud aux interventions du personnel municipal à l'école de Clermont-le-Fort

(Conseil municipal du 17 janvier 2019).

Le personnel municipal intervenant à l'école primaire a fait état, à plusieurs reprises ces derniers mois, et de manière répétée au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2018/2019, de difficultés dans la gestion de la pause méridienne. Les réunions du conseil d'école, qui se sont tenues au cours de l'année écoulée, ont également été l'occasion de la formulation, de la part des parents d'élèves, de critiques quant aux modalités de déroulement de la pause méridienne (programmation de la prise de repas par le personnel municipal, durée du déjeuner, accompagnement pédagogique des enfants pendant la pause méridienne, surveillance des enfants pendant les activités dans la cour de récréation avant la reprise des activités pédagogiques). Des accusations portées par certaines des déléguées des parents d'élèves à l'encontre du personnel municipal, au

Suite page 8

début du mois de novembre, ont conduit la municipalité à convier de manière urgente les représentants de la communauté éducative de l'école de Clermont-le-Fort à une réunion d'échange (élus des deux communes, délégués des parents d'élèves, personnel municipal). Dans le prolongement de cette réunion, la municipalité a décidé de prendre contact avec un organisme spécialisé en capacité d'accompagner le personnel municipal à retrouver une situation normale dans ses relations avec les parties prenantes de l'école (enfants, enseignantes, parents d'élèves). L'association Loisirs Éducation et Citoyenneté Grand Sud (Toulouse) a ainsi réalisé, dans la semaine précédant les congés de fin d'année, une démarche d'observation participante au cours de l'une des pauses méridiennes à l'école de Clermont-le-Fort. Après discussion, le conseil municipal décide d'autoriser l'association Loisirs Éducation Citoyenneté Grand Sud à apporter une assistance technique à la commune dans le cadre des interventions du personnel municipal à l'école primaire de Clermont-le-Fort.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Sécurité

Convention avec la commune de Lacroix-Falgarde pour la mise à disposition du garde-champêtre (Conseil municipal du 10 décembre 2018).

La commune bénéficie, depuis plusieurs années, des interventions d'un garde-champêtre dont le poste est mutualisé avec les communes de Lacroix-Falgarde, de Goyrans et avec le Sicoval. Réglementairement, une convention de mise à disposition a été signée entre la commune de Lacroix-Falgarde (employeur du garde-champêtre) et la commune de Clermont-le-Fort. La convention devant expirer au mois d'avril dernier, les collectivités partenaires se sont mises d'accord, en début d'année, pour reconduire la convention de mise à disposition partielle du fonctionnaire territorial. La commune de Clermont-le-Fort qui, dans le cadre de la précédente convention, bénéficiait d'une mise à disposition à hauteur de 20 % du temps de travail de l'agent (7 heures par semaine, soit 327 heures par an), s'est vue notifier par le Sicoval que son enveloppe-temps de mise à disposition effective par an était de 28 %. Ne disposant d'aucun élément de suivi des heures travaillées permettant d'étayer cette affirmation, la commune de Clermont-le-Fort a refusé de se voir imputer de facto une telle augmentation de sa contribution (dont le coût en année pleine dépasserait 3 100 euros). Elle a proposé que soit mis en place, dans le cadre de la nouvelle convention, un système de suivi des heures travaillées permettant aux parties prenantes de disposer d'informations régulières sur l'affectation du temps de travail du garde champêtre entre les différentes collectivités.

Elle a indiqué être disposée à revoir le niveau de prise en charge lui incombant à l'issue d'une année complète de mise en place de ce dispositif. Ces propositions ont été acceptées par les partenaires et notifiées par le Sicoval aux trois communes à la fin du mois de mai dernier. La convention présentée à la Commission Administrative Paritaire du 28 juin 2018, pour laquelle la commune de Clermont-le-Fort avait donné son accord, n'ayant pas pris en compte les éléments débattus entre les parties, il a été décidé de reporter la signature de la convention après la période estivale tout en maintenant le dispositif de mise à disposition du garde-champêtre auprès des collectivités concernées. L'altercation grave dont a été victime le garde-champêtre au cours de l'été sur les berges de l'Ariège à Clermont-le-Fort a conduit la commune de Lacroix-Falgarde, en accord avec le Sicoval, à suspendre toute intervention du garde-champêtre sur Clermont-le-Fort, dans la mesure où réglementairement l'agent n'était pas tenu d'y travailler (absence de convention de mise à disposition valable). Cette décision a pris effet le 7 novembre 2018 et sera effective tant que la nouvelle convention ne sera pas signée. Courant novembre, les partenaires se sont mis d'accord pour améliorer: la formalisation des missions exercées par le garde-champêtre pour chacun d'entre eux; les conditions dans lesquelles le suivi de l'activité de l'agent serait réalisé; la formation continue de l'agent pour faire face à la diversité des situations rencontrées dans le cadre de son travail; les conditions dans lesquelles les partenaires pourraient se retrouver régulièrement pour établir un bilan concerté de la mise en œuvre de la convention. Ces améliorations figurent dans la proposition de convention annuelle, renouvelable deux fois, qui est annexée à la délibération. Concernant la signature de la convention, celle-ci ne pourra pas intervenir avec le printemps 2019. En effet, les élections professionnelles programmées au mois de décembre 2018 ont entraîné une suspension des instances représentatives. Il est proposé au Conseil municipal de décider: de renouveler la convention de mise à disposition partielle de fonctionnaire territoire selon le modèle annexé en maintenant le niveau de participation de la commune à hauteur de 20 % du temps de travail hebdomadaire de l'agent; de suspendre la prise en charge financière du garde-champêtre par la commune entre le 7 novembre 2018 et la date de mise en application de la nouvelle convention; d'autoriser M. le Maire à signer la future convention et de prévoir les sommes nécessaires au budget et à faire éventuellement évoluer la quote-part du temps de travail incombant à la commune à l'issue de la première année complète d'application de la nouvelle convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

• Santé et environnement

Position de la commune sur la prise d'un arrêté municipal fixant réglementation des modalités d'implantation des compteurs de types « LINKY » sur la commune de Clermont-le-Fort (Conseil municipal du 19 octobre 2018).

Le déploiement des compteurs communicants « LINKY » sur la commune devrait intervenir au cours des prochains mois. Au regard de la préoccupation d'ores et déjà exprimée sur ce dossier par plusieurs habitants de la commune et dans la mesure où les ouvrages des réseaux publics de distribution sont la propriété des collectivités publiques et de leur groupement tels que désignés au IV de l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.322-4 du Code de l'Énergie), il est proposé que l'implantation des compteurs communicants « LINKY » soit réglementée sur le territoire communal, il est ainsi proposé qu'un arrêté municipal soit pris comprenant les deux articles suivants : « Article 1 : L'opérateur chargé de la pose des compteurs « LINKY » doit garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix à titre individuel et sans pression pour: refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété; refuser ou accepter la pose d'un tel compteur; refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires commerciaux de l'opérateur ». « Article 2 : L'usager, qu'il soit propriétaire ou locataire, doit être clairement informé au préalable de la pose d'un compteur communiquant et doit pouvoir exercer son droit de refus par lettre simple. Aucun compteur ne pourra être posé sans l'accord formel, exprimé en toute liberté, de l'usager concerné ».

Délibération adoptée à la majorité. Une voix contre (G. BOUDON). Trois abstentions (J-P CARDALIAGUET et G. DURAND-SENDRAIL).

• Gestion des Ressources Humaines

Remplacement de la secrétaire de mairie suite à sa mise en disponibilité : recrutement d'un agent contractuel pour un emploi non permanent (Conseil municipal du 10 décembre 2018).

La secrétaire de mairie a déposé une demande de mise en disponibilité d'une année et il est donc nécessaire de recruter un agent contractuel entre le 2 janvier 2019 et le 12 avril 2020 (contrat de 28 heures hebdomadaires). La démarche de recrutement a déjà été lancée et la décision ne pourra être prise qu'une fois la délibération votée par le conseil municipal.

Délibération adoptée à la majorité. Une abstention (G. DURAND-SENDRAIL).

Versement d'une prime exceptionnelle au personnel communal de l'école primaire (Conseil municipal du 10 décembre 2018).

Dans le cadre de la mise en place du Projet Éducatif Territorial sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal, la commune est chargée de proposer des activités périscolaires. Le personnel municipal travaillant à l'école élémentaire a pris en charge l'animation des activités périscolaires entre les mois de janvier et de juin 2018. Plusieurs ateliers ont été proposés aux enfants scolarisés sur Clermont-le-Fort (pendant la pause méridienne) ou résidant sur Clermont-le-Fort (après le retour des enfants scolarisés sur l'école d'Aureville). Afin de remercier le personnel pour son implication dans la réussite des activités périscolaires proposées sur Clermont-le-Fort, il propose d'octroyer une prime exceptionnelle de 150 € net pour chacun des agents ayant pris en charge l'animation des activités périscolaires entre janvier et juin 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Autres décisions prises lors des conseils municipaux (délibérations consultables sur le site internet officiel de la mairie, clermont-le-fort.fr)

- **26 juillet 2018** : Convention d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un camion-restaurant sur le quartier de La Riverotte ; Convention d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un camion-restaurant sur le quartier En Sérié ; Nouveau bail pour l'appartement communal situé 12, Le Fort ; Décision Modificative Budgétaire n°3 ; Approbation du rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées du SICOVAL sur le transfert de compétences de gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- **19 octobre 2018** : Décision Modificative Budgétaire n°4.
- **10 décembre 2018** : Approbation de la modification et versement de l'Attribution de Compensation 2018 du SICOVAL ; Fixation du taux de l'indemnité du trésorier pour l'exercice 2018 ; Décision Modificative Budgétaire n°5 ; Soutien au Conseil départemental de la Haute-Garonne en faveur de son maintien dans son périmètre d'intervention au sein de l'organisation territoriale.
- **17 janvier 2019** : Décision Modificative Budgétaire n°6 ; Adhésion au contrat groupe assurance statutaire 2019 du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Christian HUGUES

Commémoration du centenaire de l'armistice de la 1^{re} guerre mondiale



C'est par un doux soleil d'automne, ce dimanche 11 novembre 2018, que notre village a commémoré ses enfants morts pour la patrie, mais aussi tous les vaillants poilus qui ont participé à ces quatre années de combats qui ont cessés suite à la signature de l'armistice, le 11 novembre 1918.



Dans la cour du Fort les habitants et les membres du conseil municipal ont pu rejoindre les militaires du 1^{er} Régiment du Train Parachutiste de Franczal qui nous avaient fait le grand honneur de participer à cette commémoration. Après une introduction relatant cette Grande Guerre, à 11 heures la seule cloche de l'église fut activée et sonna pendant quelques minutes. Il faut préciser que, la semaine précédente, l'une des deux cloches était tombée en panne, pour cause de mauvais temps, n'avait pu être réparée à temps. Le maire ayant souhaité déposer un bouquet de fleurs devant le premier monument aux morts de la commune datant des années 20, situé à l'intérieur de l'église Saint-Pierre, ceux qui le désiraient s'y sont retrouvés. M^{me} Geneviève Durand-Sendrail a lu un poème de Victor Hugo intitulé « Hymne », à la gloire de tous les morts



pour la patrie, d'une interprétation magistrale puis M. Guerino Bardellotto, ancien combattant de la guerre d'Algérie, a déposé le bouquet de fleurs devant le retable qui expose les portraits des clermontois morts pour la France.

De retour à l'extérieur, M. Philippe Paillette,

aidé des élus, a déposé une gerbe devant le monument aux morts, qui a été érigé dans la cour du fort dans les années 90. Le maire a alors lu le discours du Président de la République puis a vivement remercié les militaires présents au piquet d'honneur. Il a été annoncé aux participants qu'une exposition d'objets et documents datant de cette époque les attendait dans la salle des fêtes ainsi que le verre de l'amitié.

Cette exposition a mis à l'honneur les jeunes hommes engagés, volontaires ou mobilisés, dans cette guerre qui dura quatre longues années. Le visiteur a pu s'immerger dans la vie quotidienne du poilu avec les objets contenus dans leurs paquets (gamelle, ouvre-boîte, gourdes, lampe pliante, cousette, lunettes et aussi un paquet de « cigarettes de troupe » non ouvert), mais aussi quelques objets « refaçonnés », tels ces douilles d'obus sculptés en vase ou bougeoirs par les poilus eux-mêmes, que l'on appelle « L'Art du Front ». De nombreuses photos originales mais aussi des cartes postales étaient également exposées. On a pu suivre l'évolution de ce jeune soldat, engagé volontaire à 17 ans, en 1915, qui, après plusieurs campagnes est devenu lieutenant et après une blessure et une citation à l'ordre du groupe, est retourné sur le front. Il a reçu plusieurs médailles dont la Croix de Guerre, la Médaille Interalliée de la Victoire, la Croix du Combattant Volontaire et la Croix de Chevalier de Légion d'Honneur plusieurs années après la fin de la guerre.



VIE MUNICIPALE



On a pu lire, sur le « Journal de Campagne » écrit par le grand-père d'un clermontois, les faits mais aussi les états d'âme des soldats au cœur de la bataille.

Des objets des soldats français (casques, sabre...), mais aussi allemands, tels qu'un coupe-barbelés, des casques à pointe dit « prussiens », ainsi que lettres et photos.



présents à la cérémonie mais aussi, tout au long de l'après-midi, des quatre-vingt passants qui ont pu aussi visiter l'église Saint-Pierre qui avait été ouverte en ce jour de commémoration. Nous tenons à remercier tous les clermontois et clermontoises qui nous ont confiés, le temps de cette magnifique exposition, leurs souvenirs de famille.

Bethy Giachetto

ON A PU PARTICIPER À DES ATELIERS

D'écriture, en s'exerçant à écrire à la plume 'sergent major' et à l'encre de chine comme les soldats dans les tranchées pouvaient le faire pour écrire à leurs familles, **De lecture**, où l'on a pu consulter journaux et magazines des années 1915 à 1919 relatant les faits d'armes avec de magnifiques illustrations des batailles et des généraux.

De vidéo, qui nous ont permis de regarder des reportages montés avec les images originales de l'époque. Cette exposition a été très appréciée des clermontois



LES CLERMONTOIS TOMBÉS POUR LA FRANCE

ABESCAT Dominique 1891-1917 Né à Labarthes-sur-Lèze 31 - Cultivateur - 22^e Régiment de Dragons Soldat de 2^e classe • **ALLIERES Jean 1897-1916** Né à Clermont -le-Fort 31 - Cultivateur - Sapeur au 2^e Régiment du Génie • **ALLIERES Louis 1891-1914** Né à Clermont-le-Fort 31 - Cultivateur - Sergent fourrier - 80^e Régiment d'Infanterie • **ARNAUD Pierre 1889-1914** Né à Clermont-le-Fort 31 - Cultivateur - 53^e Régiment d'Infanterie • **BERTRAND Jean Marie † 1914** Cultivateur - 15^e Régiment d'Infanterie • **BLAISE Marius † 1915** Cultivateur - 15^e régiment d'Infante-

rie • **CAPELLE Pierre 1885-1914** Né à Clermont-le-Fort 31 - Cultivateur - 143^e Régiment d'Infanterie • **DANIS Jean Marie 1889-1914** Né à Saint-Léon 31 - Cultivateur - 7^e Régiment d'Infanterie • **GAUBERT François 1884-1916** Né à Clermont-le-Fort 31 - Cultivateur - 14^e Régiment d'Infanterie • **LAVERAN Camille † 1916** Cultivateur - 18^e Régiment d'Infanterie • **LOUBET Jean 1882-1915** Né à Clermont-le-Fort 31 - Cultivateur - 88^e Régiment d'Infanterie • **MARMIER Jean Marie † 1917** Cultivateur - 14^e Régiment d'Infanterie.

De gauche à droite : Pierre, Jean (1916†) et Louis (1914†) ALLIÈRES. Habitant à Rudelle* à Clermont-le-Fort.

Pierre est revenu sourd de la guerre 14-18. Photo fournie par Edmond ALLIÈRES fils du 4^e frère (trop jeune pour faire la guerre) habitant à Venerque.

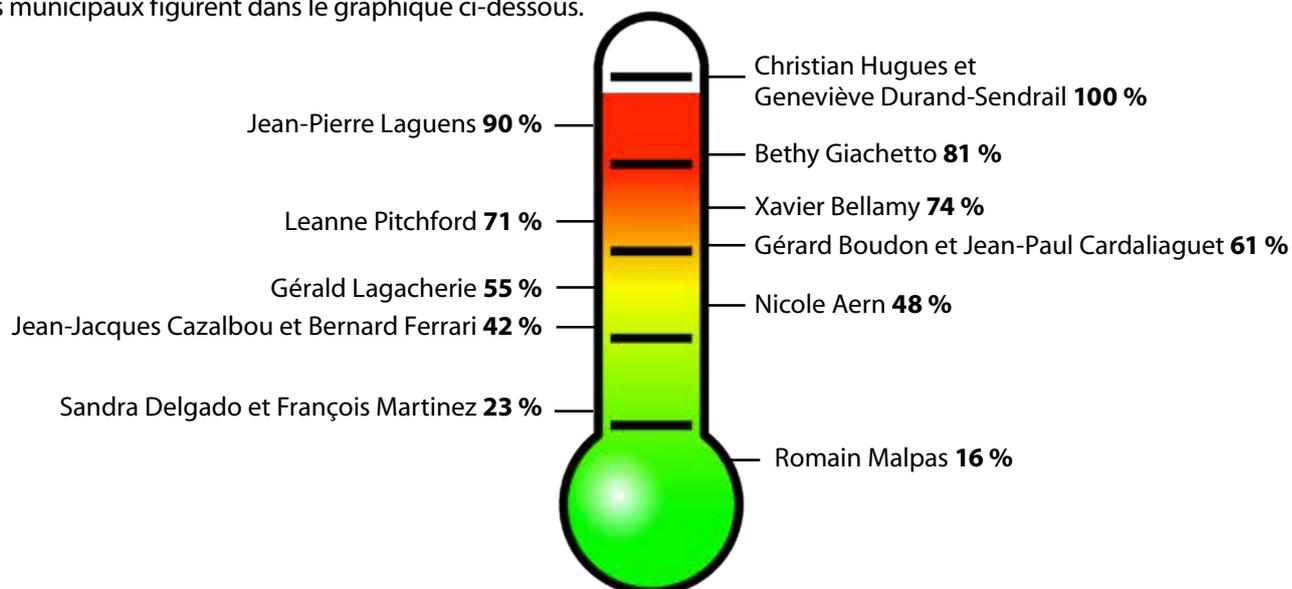
*Les habitations de Rudelle sont tombées en ruines (pillage des matériaux !) il y a quelques dizaines d'années et il n'en reste pratiquement plus rien.



Pierre, Jean & Louis ALLIÈRES
1914

Le thermomètre du Conseil municipal

Le thermomètre du Conseil municipal permet de mesurer l'assiduité des quinze conseillers municipaux entre juin 2015 et décembre 2018, soit au cours des 31 conseils qui se sont tenus sur cette période. **En moyenne, le taux de participation s'est établi à hauteur de 59 %**, avec une participation décroissante année après année : 77 % en 2015, 67 % en 2016, 60 % en 2017 et 47 % en 2018. Les données individuelles de chacun des conseillers municipaux figurent dans le graphique ci-dessous.



Isabelle explique à Vanessa les rouages du bon fonctionnement de la commune.

Changement de secrétaire de mairie

Isabelle Drouet, notre secrétaire de mairie, a décidé de prendre une année de disponibilité pour convenances personnelles. Isabelle a été le pilier de la mairie pendant 34 ans. Nous avons tous eu, un jour ou l'autre besoin de ses connaissances et elle a mis sa gentillesse et son expérience au service de tous les habitants. Elle va être remplacée pendant ce laps de temps par Vanessa Cousot, habitante de notre intercommunalité. Nous leur souhaitons à toutes deux une excellente année 2019. Afin de ne pas perturber les habitudes de nos concitoyens, nous avons tenu à ce que les horaires d'ouverture de la mairie au public restent inchangés.

Inscriptions sur les listes électorales : vous pouvez désormais vous inscrire après le 31 décembre !

Cette démarche est désormais possible jusqu'au 31 mars 2019 (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas auparavant). La suppression de la date limite du 31 décembre fait suite à la loi n° 2016-1048.

Vous pouvez vous inscrire :

- Par correspondance en envoyant à la mairie la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de

domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription* complété ;

- Ou en vous présentant à la mairie avec une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription* complété.

*Retrouvez le lien vers le formulaire de demande d'inscription à télécharger sur le site de la mairie.

ATTENTION : À compter de 2019, le bureau de vote est transféré à l'École communale 59, chemin du Fort - Clermont-le-Fort (Arrêté du 30 août 2018).



Colis de Noël

Cette année, nos quarante-deux aînés de plus de 75 ans se sont vu offrir par les membres du CCAS un panier gourmand. Foie gras, terrines, vin du terroir et bien sûr quelques chocolats ont pu aiguïser leurs papilles. Ces visites à domicile furent un moment d'échange très agréable pour tous.

Les vœux du maire

Une cinquantaine de personnes était présente à l'occasion de la cérémonie des vœux du maire, Christian Hugues et du conseil municipal ce samedi 12 janvier 2019 dans la salle des fêtes. Aux côtés des habitants étaient présents, les conseillers départementaux Muriel Pruvot et Bernard Bagnéris, les maires des communes voisines d'Aureville, de Goyrans et de Venerque. Monsieur le maire a cité les réalisations 2018, les différentes actions sur l'extension du Fort et a

remercié le support de Bethy Giachetto, adjointe et de Geneviève Durand-Sendrail, conseillère municipale. Il ne manqua pas de remercier toutes les associations, les acteurs économiques et le personnel communal pour leurs actions en 2018 qui font vivre le village. Il a beaucoup insisté sur le fait que les liens entre population, élus et institutions devaient se resserrer. Il a proposé d'établir un cahier « mémoire » de présentation des différentes familles vivant sur la commune avec une formulation du « vivre à Clermont-le-Fort » et séance photo souvenir pour chaque habitant. Au cours de cette cérémonie la nouvelle secrétaire de mairie fut présentée. Isabelle qui a décidé de laisser momentanément son poste pour une année, a reçu une magnifique plante mise au pied du sapin décoré. Jérôme, du restaurant Le grain de sel, arborait non sans humour, un magnifique gilet jaune dans le but de détendre l'atmosphère. La cérémonie se termina autour d'un Kir et de l'excellent buffet préparé par le service restauration du Sicoval (ex-Sivurs).

Gérard Boudon



Site internet de la mairie de Clermont-le-Fort



Que dit-on de Clermont dans la presse? À quelle heure ouvre la déchetterie? Quels sont les jours d'ouverture de la mairie? Où trouver les dernières informations municipales? Où puis-je lire les anciens Autan? Quels sont les dernières délibérations du conseil municipal?

Sur votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone, tapez clermontlefort.fr dans votre moteur de recherche puis cliquez sur : **CLERMONT-LE-FORT : Accueil** pour visitez le site de la mairie.

Une info que vous ne trouvez pas, contactez-nous par le formulaire de contact du site.

Activités du soir à l'école communale : tissus, papier, ciseaux...

Depuis le mois d'octobre 2018, dix enfants de Clermont-le-fort profitent d'un atelier d'initiation à la couture et à la récup' pendant le temps périscolaire du mardi soir à l'école du village. Agés de 4 à 9 ans, Alice, Diego, Serguey, Marlon, Nino, Louise, Héloïse, Malory, Nolwenn et Sacha découvrent les aiguilles et la machine à coudre pour créer ou transformer des objets du quotidien. Curieux et enjoués, ils participent avec entrain aux événements du village avec la confection d'une fleur de bleuet en feutrine pour le

centenaire de l'armistice ou encore des décorations pour la fête de Noël. Ces ateliers sont proposés par Agnès HURST, résidente du quartier de la Riverotte. Couturière et éducatrice spécialisée, elle souhaite rendre la couture accessible à tous et en faire un vecteur de lien social. Elle intervient en tant que micro-entreprise sous le nom «Des Idées à Tisser» dans les structures spécialisées pour des ateliers ou des confections sur mesure. Elle propose aussi des ateliers pour adultes de tous niveaux à la salle des fêtes de Clermont-le-fort les mardis et jeudis soir.



Moufles faites avec un vieux pull



Cartes de vœux

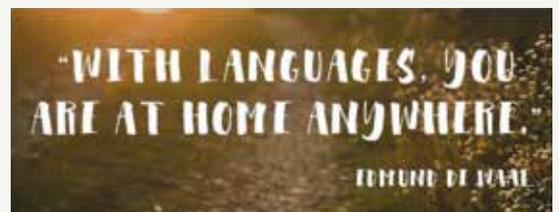


Déco pour la fête de Noël



Anglais

Toujours dans le cadre des activités périscolaires, les enfants de la commune ont la chance de se familiariser avec l'anglais auprès d'un vrai anglophone : chaque jeudi, John, Clermontois, leur offre une première exposition à l'anglais amusante et positive.





L'accessibilité est l'affaire de tous. En effet, 12 millions de Français seraient concernés : les personnes handicapées, mais également les personnes âgées, malades ou accidentées, les femmes en fin de grossesse et même les familles avec des poussettes, etc... La loi du 11 février 2005 a constitué une avancée importante en matière d'accessibilité de tous à tout. Dans notre commune, c'est à partir de 2018 que l'aménagement des bâtiments accueillant du public a été mis aux normes. La banque d'accueil de la mairie s'est vue dotée d'un guichet amovible accessible aux personnes à mobilité réduite. L'école a été le poste le plus important concernant la mise aux normes. Lors des travaux d'économie d'énergie, la porte donnant sur la cour d'école a été élar-

Accessibilité

gie, une rampe en béton a été posée à l'entrée principale, une rampe amovible va être achetée pour accéder dans la première classe. Parmi les prochains projets envisagés en matière d'accessibilité figurent la mise aux normes de la sortie de secours de la salle des fêtes et l'ouverture d'une porte adaptée dans l'Église, côté nord, qui pourrait également servir de sortie de secours. Pour le restaurant, bâtiment communal, il faudra attendre une passation d'activité pour le mettre aux normes car effectuer les tra-



vaux intérieurs actuellement mettraient en péril le chiffre d'affaire du restaurateur. Un panneau d'information sur le patrimoine rédigé en braille a été posé sur la Porte classée du Fort, car il ne faut pas oublier que le handicap peut être de plusieurs natures (physique mais aussi sensoriel...).

Bethy Giachetto

Qualité de l'air intérieur



Les enfants passent quotidiennement 25 à 40 % de leur temps en classe et parce que la qualité de l'air qu'ils respirent notamment à l'école est primordiale pour leur santé, la réglementation oblige depuis 2018, à une surveillance de la qualité de l'air intérieur pour les bâtiments accueillant les écoles élémentaires notamment. Soleval,

(Agence locale de l'énergie et du climat) est intervenu en décembre 2018 à l'école, après la fin des travaux, pour évaluer la qualité de l'air, mais aussi les bonnes pratiques : choix des produits d'entretien et du mobilier, conception et entretien des systèmes de filtration, ventilation et extraction de l'air, sensibilisation des occupants. Un plan d'action a été produit et est affiché en mairie et à l'école. Vous pouvez aussi le consulter sur le site de la mairie dans la page Vie Éducative, École primaire – Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Rénovation énergétique

À l'été 2018, les travaux de requalification et de rénovation énergétique de l'école se sont achevés aux vacances d'hiver. Pour 2017, la consommation énergétique était de plus de 35 000 kWh, soit 70 % des consommations électriques du patrimoine bâti de la commune, et 58 % des consommations totales (éclairage public compris). Après travaux, nous attendons une baisse de consommation de l'ordre de 30 % sur ce bâtiment.



Le challenge sportif des quatre communes à Clermont-le-Fort

Notre commune a organisé le dimanche 21 octobre 2018 le CHALLENGE SPORTIF DES 4 COMMUNES.

Malgré le brouillard, les marcheurs s'élancent vers les chemins de randonnée.



Comme vous le savez, les communes d'Aureville, Clermont-le-Fort, Goyrans et Lacroix-Falgarde organisent chaque année, à tour de rôle, une matinée sportive pour les marcheurs (familles ou chevronnés), coureurs, vététistes et cyclistes sur route. Tous les sportifs s'étaient donné rendez-vous devant la salle

des fêtes dès 9h30. Après un bon petit-déjeuner les participants se sont élancés sur les circuits balisés, à pied ou à VTT malgré un brouillard intense. On a pu constater une participation importante de familles, groupes d'amis et même d'un chien tirant son maître soit 43 marcheurs sur 7 km, 20 coureurs sur 9 km, 13 vététistes sur 10 ou 14 km et 5 cyclistes sur 40 km route. Le premier arrivé a été un coureur à pied, un vétéran de Goyrans, qui a parcouru les 7 km, parfois boueux, en 52 minutes. Ni coupe ni récompense mais la commune la plus représentée est déclarée gagnante. Cette année, c'est Aureville comme l'an passé, avec 56 participants, qui a remporté ce challenge. Les participants ont apprécié les parcours, tracés sur des chemins que la plupart ne connaissaient pas. Sept bénévoles ont été mobilisés pour assurer la sécurité et poser la veille, flèches et ruban de signalisation rouge et blanc. L'association de randonnées familiales « Marmottes et Marmots », a balisé le parcours piéton et assuré le rôle de « voiture-balai » piétonne, et un élu a assuré le balisage du parcours VTT. À la fin de chaque épreuve, les signes et rubans du balisage ont été enlevés, faisant ainsi disparaître toute trace de l'événement dans la nature autour de Clermont-le-Fort, de Venerque et de Goyrans. En fin de matinée, tous les participants, plus ou moins boueux, ont pu se réchauffer autour d'un apéritif buffet très convivial et partager leurs expériences du parcours ainsi que leurs anecdotes.

Bethy Giachetto

Grand débat national

La mairie met à disposition de tout citoyen ou association désireuse d'organiser une réunion dans le cadre du Grand Débat National, la salle des fêtes, sous réserve de disponibilité.

Un cahier de doléances et de propositions a été ouvert, il est à votre disposition en mairie jusqu'au 15 mars 2019. Vous pouvez y inscrire vos questions et commentaires, aux heures d'ouverture de la mairie.

Inauguration de la sacristie rénovée

L'équipe paroissiale a elle-même rénové la sacristie et se propose encore de ranger des caisses entreposées dans une chapelle vendredi 1^{er} février à 14h30. Elle se réunira samedi 9 février à 19 heures, après la messe célébrée à 18 heures en l'église par le père Benjamin-Marie, pour un apéritif amical dans la sacristie rénovée.

Environnement



LES GARDIENS DE LA RÉSERVE NATURELLE

Nature en Occitanie a engagé sept écogardes en 2018, afin de préserver la Réserve Naturelle Régionale Garonne-Ariège dont elle est gestionnaire. Durant tout l'été, ils ont patrouillé, rencontré les usagers, les ont sensibilisés à la préservation du patrimoine naturel et paysager ainsi qu'aux dangers. Malgré une météo plus clémente, la fréquentation bien que très élevée a été à la baisse surtout les jours de matchs de Coupe du monde de football. La campagne Zéro Feu a porté ses fruits avec une baisse de 55 % par rapport à 2017. Ils ont reçu l'appui de la gendarmerie, polices municipale et rurale, et agents assermentés lorsque leur approche de sensibilisation ne suffisait pas.

Accidents et incidents

L'année 2018 a malheureusement été marquée par des accidents et incidents. En plus de l'événement tragique en jet-ski ayant conduit à l'annulation en mai des Journées Nature de Portet-sur-Garonne, deux kayakistes en détresse ont exigé l'intervention du SDIS. L'Ariège et la Garonne sont des cours d'eau au courant fort et très variable, les écogardes n'ont eu de cesse de mettre en garde les baigneurs concernant ces dangers. Les pratiques à risque ont augmenté, comme les sauts depuis le pont de Clermont-le Fort dans l'Ariège ou des équilibristes sur un slackline au pont en fer de Lacroix-Pinsaguel et l'utilisation abondante de bouées gonflables. Comme révélé au conseil municipal de Clermont-le Fort en décembre, le garde champêtre a été la victime d'une altercation grave au cours de l'été sur les berges de l'Ariège. Depuis, ses interventions à Clermont sont suspendues jusqu'à la signature d'une nouvelle convention avant l'été 2019. Les usages dérangeants pour l'environnement ont rythmé les patrouilles des écogardes. Ils ont rappelé que les chiens devaient être tenus en laisse, démonté digues et empilements de galets (cairns), source d'augmentation de température de l'eau et dégradation des habitats. Une forte intrusion de deux-roues a encore été constatée cette saison. L'agrandissement des zones de quiétude interdites au public est en cours ; au Parc du Confluent, pour les sternes migrateurs, et au sud avec de nouvelles barrières protégeant la flore des usagers qui s'installent au bord de l'eau.

LES JEUNES D'UNIS-CITÉ AIDENT AU RETOUR À LA NATURE DE LA RÉSERVE

Ce jeudi, par un très beau temps et sous un fort vent d'Autan, une vingtaine de jeunes de 16 à 26 ans d'Unis-Cité de Toulouse avec une majorité de filles était en mission de Service Civique à la Riverotte pour toute la journée. Leur but était d'aider l'association « Nature En Occitanie » gestionnaire de la RNR, au nettoyage d'un terrain situé dans le périmètre de la réserve naturelle de la Confluence Garonne-Ariège. Jauffrey de « Nature En Occitanie », secondé d'Alexandre, un des écogardes, indique que « l'objectif de ce chantier est de rendre à la nature la zone de 7000 m² occupée il y a quelques années encore par un terrain de jeu de paintball. Les derniers occupants n'ayant pas jugé nécessaire de remettre le terrain comme ils l'avaient trouvé, le travail de nettoyage s'avère très important ». Une fois les panneaux, poteaux, pneus, etc. rassemblés dans un coin du terrain, ils ont été transportés vers la déchèterie du Sicoval de Labège qui accueille exclusivement les déchets des professionnels. Dans une mission d'aide aux associations locales, des jeunes d'unis-cité, reconnaissables à leur tunique orange, sont venus prêter main-forte pour faire disparaître les décors où se dissimulaient les joueurs du paintball.



Apprentissage de la langue

Boiko, Florina, Clara, Issa et Dorian, pour ne citer qu'eux, ont mentionné qu'ils ont adhéré au programme « melting potes » de 8 mois où des « Allophones » dont la langue maternelle est autre que le français, partagent leur temps et les projets avec des francophones. En groupe pour diverses missions, c'est l'occasion pour certains d'être plus à l'aise pour s'exprimer dans notre langue. Ils indiquent de plus que leur principale motivation de cette « parenthèse » de service civique dans leur parcours, est de se rendre le plus utile possible aux autres.

Gérard Boudon



Aménagement et urbanisme : les projets en cours

La réunion publique consacrée aux projets d'aménagement et d'urbanisme en lien avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, qui a été organisée dans la salle des fêtes mi-décembre, a rassemblé une cinquantaine de personnes. Retour actualisé sur les principaux points à retenir.

Le Fort

Dans le prolongement des réunions de co-construction du projet avec les habitants, dont la dernière s'est tenue en juillet dernier, la municipalité a mis en place, à compter de septembre, **un comité de pilotage** avec ses partenaires institutionnels. Cette instance est composée de l'Architecte des Bâtiments de France, de représentants de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne, du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne et du Sicoval, et d'élus clermontois. Le comité de pilotage a décidé de lancer un **appel à projets d'équipes pluridisciplinaires** composées à minima d'un architecte, d'un paysagiste-concepteur, d'un économiste et d'un promoteur/aménageur. À travers cette mise en concurrence, la municipalité souhaite identifier le projet d'aménagement et de construction répondant à ses exigences (architecturales, urbanistiques, environnementales,...) et satisfaisante d'un point de vue économique pour les parties prenantes (commune et propriétaires privés). À l'issue de cette consultation, **le lauréat se verra confier la réalisation du programme de densification, de requalification et d'extension du Fort correspondant au minimum à l'emprise foncière sous maîtrise publique.** Par ailleurs, les invariants du projet d'aménagement concernant le domaine privé feront l'objet d'une traduction dans les pièces opérationnelles du Plan Local d'Urbanisme par voie de modification. Le Dossier de Consultation des Entreprises a été communiqué aux entreprises au cours de la deuxième quinzaine de janvier (documents consultables sur clermont-le-fort.fr). **Il contient notamment le programme qui a été bâti à l'appui des échanges entre habitants au sein des ateliers** (cf. encadré ci-après). Les candidatures sont attendues pour fin février. Les équipes retenues par le comité de pilotage pour formuler un projet complet seront informées début mars (au plus trois équipes sélectionnées et éligibles à une rémunération individuelle de 8000 euros HT). Les équipes seront invitées à présenter leur projet dans la deuxième quinzaine de mai. Les projets seront ensuite portés à la connaissance des clermontois fin mai. Le projet lauréat sera sélectionné au cours du mois de juin. L'enveloppe maximale de 25 000 euros HT pour l'appel à projets, votée par le conseil municipal, a fait l'objet de demandes de subventions auprès des partenaires de la commune.

Les Maridats

Au regard de la taille des parcelles existantes, **la densification** constitue le levier essentiel d'urbanisation du quartier des Maridats. Plusieurs propriétaires ont déjà manifesté leur intérêt pour cette démarche. **La première opération porte sur le terrain situé en partie limitrophe de Venerque** (entrée actuelle au carrefour entre la RD35 et le Chemin de Pech David). Le permis d'aménager, qui porte sur 14 lots, est en cours d'instruction. Cette opération constitue le point de départ du réseau d'assainissement collectif des Maridats qui parviendra jusqu'au terrain de Las Combes, acquis par la municipalité au début du mandat. La rétrocession de la voirie, des espaces verts et du bassin de décantation dans le domaine public, à titre gratuit, a été actée en conseil municipal. Une réflexion est en cours pour permettre la desserte, par un cheminement piétonnier, vers l'arrêt de bus situé Chemin de Pech David sur Venerque et vers le Chemin des Maridats. Les travaux de prolongement du réseau d'assainissement collectif jusqu'à Las Combes donneront lieu à une **amélioration de la desserte** du Chemin des Maridats (élargissement de la route, mise en place d'un cheminement piétonnier, enfouissement de réseaux). Les jonctions entre les parcelles privées et les espaces publics seront organisées de façon à faciliter et à sécuriser les déplacements doux (à pied ou à vélo). **La réglementation** du secteur des Maridats, dans le Plan Local d'Urbanisme, permettra la réalisation de ces projets tout en assurant une cohérence d'ensemble et le respect des éléments d'attractivité du quartier (par exemple l'insertion paysagère). Le Plan Local d'Urbanisme prévoira une utilisation limitée des espaces agricoles, par exemple pour l'implantation d'un **espace collectif**, lieu de rencontre et de convivialité entre les habitants du quartier, au bout du Chemin des Maridats, offrant une vue exceptionnelle sur le Fort.

La Riverotte

La **requalification** du quartier de La Riverotte passe par **l'acquisition de parcelles** auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER). La commune a été attributaire des parcelles sur lesquelles elle souhaitait porter un projet d'intérêt public. La finalisation de ces acquisitions n'a pas encore pu se concrétiser, la SAFER exigeant du vendeur qu'il réalise, sur ses propres deniers, une analyse approfondie de la qualité des terrains mis à la vente. Une fois

propriétaire de ces terrains, la commune pourra accueillir des projets agricoles, améliorer la desserte routière du quartier vers les zones d'habitation et vers les parcelles agricoles et mettre à disposition des habitants du quartier un espace collectif à proximité de l'Ariège. La requalification passe également par l'ouverture de la **Zone d'Activité** (parcelles situées le long de la RD820). L'affectation des parcelles a donné lieu à de nombreux débats au sein du conseil municipal et avec les habitants du quartier : industrielle au Nord et commerciale au Sud. L'implantation d'une aire de covoiturage et de quais pour le transport collectif sont envisagées en lien avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne. En accord avec le Sicoval, une étude technico-économique est en cours pour définir les conditions financières à retenir par la commune, qui prendra en charge l'aménagement de la zone, pour acquérir une parcelle et vendre et/ou louer les terrains sous maîtrise foncière communale. La commune œuvre à l'identification des solutions permettant le déplacement des TRANSPORTS MAUREL et de la CEMEX sur et en dehors du territoire communal. La requalification passe enfin par la mise en œuvre du **plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR)**. Les projets concernent l'installation d'une signalétique randonnée, l'implantation d'un panneau d'accueil de la RNR sur le parking des Claux, la mise en place de deux chicanes pour limiter les intrusions motorisées des deux roues et des quads,

la plantation de haies champêtres et la restauration de l'ancienne peupleraie. Le projet **d'actualisation de l'étude sur le risque inondation** sur laquelle a été construit le zonage du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de 2001 sur la Riverotte ne peut qu'être porté par les services de l'État, la zone géographique à prendre en compte dépassant les limites du territoire communal. Ce dossier n'étant actuellement pas jugé prioritaire par les services de l'État concernés, la commune se trouve contrainte d'attendre qu'une démarche d'actualisation des PPRI haut-garonnais les plus anciens, dont celui de Clermont-le-Fort, soit décidée par l'État.

Autres quartiers

L'urbanisation des quartiers des Fraysses, d'En Sérié et de la Marquemale sera plus modeste car limitée aux projets de traitement des « **dents creuses** » et de **densification** portés par les propriétaires privés. La **règlementation** de l'urbanisme de ces quartiers, dans le Plan Local d'Urbanisme, veillera également à assurer la cohérence d'ensemble entre le bâti existant et les projets de nouvelles constructions. Une attention sera également portée pour offrir des **espaces collectifs**, lieux de rencontre et de convivialité entre les habitants, sur les quartiers d'En Sérié (fond de l'impasse du Bois Grand) et des Fraysses (à proximité de l'Ariège).

Formulation du programme de la commune dans le cadre du Dossier de Consultation des Entreprises « Appels à projets d'équipes promoteur-concepteur pour la densification, la requalification et l'extension du Fort de Clermont-le-Fort ».

PRINCIPE GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT

- **Renforcement du Fort dans son rôle de centre-bourg** de la commune de Clermont-le-Fort à travers l'accueil de nouveaux habitants (par densification du bâti existant, des parcelles non bâties existant et par extension); la valorisation des équipements existants et la création de nouveaux équipements; l'articulation avec le réseau de transport public (dans un projet d'extension du réseau); le renforcement de l'attractivité pour les habitants des hameaux de la commune.
- **Prolongement et valorisation du Fort**: valorisation du Fort existant dans sa circulade à travers une densification du bâti (esprit « rue de village ») en fonction des disponibilités foncières et une requalification des espaces publics (valorisation du patrimoine communal comme le puits et amélioration de l'intégration des équipements techniques – poste électrique -); extension urbaine dense économe en foncier, hors du Fort actuel mais en lien direct avec lui, avec la création de nouveaux espaces publics (incluant la création d'une voirie nouvelle).
- **Conservation et amélioration de la vocation touristique du Fort** (gestion de la fréquentation): amélioration des conditions d'accueil des visiteurs en fin de semaine et en période estivale (stationnement d'une cinquantaine de véhicules en période haute); amélioration des conditions

d'accueil des élèves pendant l'année scolaire (stationnement simultané de quatre cars scolaires); optimisation de la mutualisation avec le stationnement des usagers et des résidents (actuels et futurs).

- **Maintien de l'insertion du bâti dans un environnement arboré** (enjeu d'insertion paysagère): plantations d'essences à prévoir pour redonner le plus rapidement possible le sentiment d'écrin de verdure au Fort (pré-végétalisation).
- **Redynamisation du lien historique entre le Fort et les Fraysses: valorisation des déplacements doux entre les quartiers du Fort et des Fraysses** (Chemin de la Mirande démarrant à la jonction des parcelles A50 et A51).

NOMBRE DE LOGEMENTS ENVISAGÉS

- **À l'intérieur de l'actuelle circulade du Fort**: environ 15 logements à positionner sur les terrains communaux (parking nord B154, terrain en contrebas de la mairie B92, partie du terrain de tennis B61) et, le cas échéant, sur des terrains privés (jardins entourant le bâti récent B82, plusieurs propriétaires sur B93, B88, B62 et B63).
- **À l'extérieur de l'actuelle circulade du Fort, en lien direct avec celle-ci**: dans un premier temps, environ 15 logements à positionner sur un terrain privé (parcelle B59, 14800 m², un seul propriétaire) puis, dans un second temps, entre 10 et 20 logements à positionner sur le même terrain privé.

Les indications entre parenthèses sont les numéros des parcelles concernées par le projet. Vous pouvez télécharger le plan cadastral sur le site clermont-le-fort.fr, en page Urbanisme-Plu, article « Appel à Projet Densification du FORT », document « 20190121-CLF-Extension Fort-CCTP-Documents 6 ».

NATURE DES LOGEMENTS ENVISAGÉS

- **Logements locatifs sociaux :** 3 à 4 sur la période de mise en œuvre de l'actuel Programme Local de l'Habitat, soit entre 2019 et 2022 (10 % de la production de logements sur la commune sur la période); 3 à 4 sur la période du Programme Local de l'Habitat 2023-2028 (prévisionnel du maintien du barème de 10 % de la production de logements de la commune sur la période). Soit une construction des 6 à 8 logements sociaux à l'intérieur de la circulade actuelle (mise à disposition d'ici 2022) a priori sur le foncier appartenant à la commune.
- **Logements en accession à la propriété à prix abordable :** 7 à 8 sur la période de mise en œuvre de l'actuel Programme Local de l'Habitat, soit entre 2019 et 2022 (20 % de la production de logements sur la commune sur la période) à l'intérieur de la circulade actuelle; 7 à 8 sur la période du Programme Local de l'Habitat 2023-2028 (prévisionnel du maintien du barème de 20 % de la production de logements de la commune sur la période) à l'extérieur de la circulade actuelle.
- **Logements en accession libre ou en locatif** (pas de commercialisation de lots libres).

PUBLICS CIBLÉS EN PRIORITÉ

- **Jeunes adultes avec et sans enfants :** l'offre locative actuelle sur le Fort est essentiellement communale (ancien presbytère, ancienne mairie, logement à l'école) et attire un public de jeunes adultes (pour partie en colocation). Les nouvelles constructions devront permettre à ce public de s'installer durablement sur le Fort (déménagement vers des locaux plus grands et accession à la propriété). Elles pourront également accueillir les jeunes adultes issus des ménages déjà présents sur la commune et ceux en provenance d'autres communes. Les logements proposés devront être adaptés à cette population.
- **Personnes âgées :** plusieurs personnes âgées de la commune vivent dans des habitations inadaptées et se trouvent isolées. Les nouvelles constructions pourraient permettre d'accueillir une partie de ce public dans des locaux correspondant mieux à leur mode de vie. Des solutions innovantes, de type logement intergénérationnel et/ou logements avec des espaces communs pouvant accueillir des services, peuvent être imaginées. Les logements proposés devront être adaptés à cette population.
- **Professionnels :** mise à disposition de locaux modulables pour une utilisation ponctuelle par les professions libérales travaillant actuellement depuis leur domicile sur la commune et désireuses de rompre leur isolement (espace de co-working); accueil de nouvelles professions libérales (kinésithérapeutes, médecins, architectes,...). Les bâtiments proposés devront permettre de conjuguer habitat individuel et locaux adaptés aux professionnels.

ÉVOLUTIONS ENVISAGÉES DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ACTUELS

- **Salle des fêtes (B77 et B143) :** Maintien sur son emplacement actuel; restructuration du bâtiment de façon à modifier son orientation principale (création d'une ouverture vers le sud), sa structure (créa-

tion d'une terrasse donnant sur la place du village au sud); son usage (grande salle pour des manifestations + salles pour des activités en petits groupes); aménagement de l'espace paysager du calvaire.

- Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant à l'évolution du positionnement du bâtiment sur son emplacement et son articulation avec la place du village. Le projet architectural complet ne relève pas du présent appel à projets. Il en est de même de la réalisation des travaux qui sera ultérieurement couplée avec l'amélioration de la place du village (cf. infra).

- **Place du village (devant B77 et B72) :**

Amélioration de l'identification de la place (actuellement utilisée pour le parking des riverains); valorisation de cet espace comme lieu de centralité (point de convergence de cheminements pédestres, articulation avec les équipements existants – salle des fêtes, mairie, restaurant, église); valorisation de cet espace en tant que « balcon sur l'Ariège » (au-delà de l'actuel point de vue panoramique); articulation entre la place et la salle des fêtes à améliorer; mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant à l'évolution des fonctionnalités de la place du village.

- La réalisation des travaux ne relève pas du présent appel à projets qui seront ultérieurement couplés avec la restructuration de la salle des fêtes.

- **Terrain de tennis (B61) :**

Utilisation de l'emplacement actuel utilisé par le tennis pour partie pour l'implantation de logements (partie nord de la parcelle) et pour partie en tant qu'espace de rencontre/de convivialité pour les habitants actuels et futurs du Fort (enjeu de maintien et de valorisation des espaces de verdure existants).

- Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant à la construction de logements sur le terrain de tennis et quant à la nouvelle affectation de cet espace public. Les travaux associés sont à prendre en compte dans le cadre de l'appel à projets.

- **Cimetière (B60) :**

Extension du cimetière à prévoir, de l'ordre du quart de la surface actuelle (soit de l'ordre de 400 m², côté nord); espace de stationnement à proximité de l'entrée du cimetière; accès pour les personnes à mobilité réduite. *Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant à l'agrandissement du cimetière sur la parcelle privée. Les travaux associés sont à prendre en compte dans le cadre de l'appel à projets.*

- **Parvis de la salle des fêtes et de la mairie, restaurant :**

- **Restaurant (B70 et B85)**

Maintien de l'activité de restauration dans les locaux actuels; amélioration de l'articulation avec l'espace public lors du positionnement de tables en extérieur (déplacements à pied); amélioration des conditions d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

- Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant à l'inscription de ce bâtiment dans le projet d'ensemble et quant à l'accessibilité de ce bâtiment pour les personnes à mobilité réduite. Les travaux associés ne sont pas à prendre en compte dans le cadre de l'appel à projets.

Mairie (B69 et B156) et Église (B65):

Amélioration des conditions d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant à l'accessibilité de ces bâtiments pour les personnes à mobilité réduite. Les travaux associés ne sont pas à prendre en compte dans le cadre de l'appel à projets.

- **Borde del Fort** (A51, bâtiment appartenant à l'État suite à une procédure d'expropriation en raison du risque mouvement de terrains):

- Mise en valeur du patrimoine.

- Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant à l'inscription de ce bâtiment dans le projet d'ensemble. Les travaux associés ne sont pas à prendre en compte dans le cadre de l'appel à projets

- **Logements communaux:**

Ancien presbytère (B70 et B72), ancienne mairie (B73), logement au premier étage de l'école (D320, hors plan). Pour information seulement.

ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR DANS LE PROJET

- **Espace de jeux pour les 0-6 ans** (en extérieur):

Espace ludique pour les enfants et espace de rencontre entre les parents; enjeu de sécurisation des déplacements pour les enfants et leurs parents depuis les lieux d'habitation (déplacements à pied en landeau et en poussette).

- Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant à l'emplacement de cet espace (foncier communal ou foncier privé). Les travaux associés sont à prendre en compte dans le cadre de l'appel à projets.

- **Espaces de jeux pour les 7-14 ans** (en extérieur):

Espace sportif utilisable dans le temps scolaire (terrain pour les activités sportives en lien avec l'école située sur la parcelle D320) et dans hors temps scolaire (utilisation ponctuelle pour les jeunes résidant au Fort); implantation à proximité directe de l'école sur le terrain communal (D265, 1 370 m²).

- Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant aux caractéristiques de cet équipement. Les travaux associés sont à prendre en compte dans le cadre de l'appel à projets.

- **Espace non constructible face à l'actuel parking** (respect du cône de vision depuis/vers le Fort, point de départ vers le quartier des Fraysses via le chemin de la Mirande): Utilisation en tant qu'espace de convivialité pour les habitants actuels et futurs habitant du Fort (parcelle A50).

- Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant à l'utilisation de cet espace. Les travaux associés sont à prendre en compte dans le cadre de l'appel à projets.

- **Déchets des ménages:**

Collecte des bacs sur un point de regroupement ou à partir d'une borne enterrée.

- Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant au futur emplacement de ce point de regroupement ou de la borne enterrée. Les travaux associés sont à prendre en compte dans le cadre de l'appel à projets.

- **Local technique (optionnel, à l'appréciation de l'équipe):**

Création d'un espace de stationnement couvert pour le camion-plateau et d'un atelier contigu pour l'agent des services techniques de la commune (localisation à défi-

nir). Un espace de stockage existe par ailleurs sur le quartier de La Riverotte.

- Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant à l'emplacement de cet équipement (foncier communal ou foncier privé). Les travaux associés ne sont pas à prendre en compte dans le cadre de l'appel à projets.

DÉPLACEMENTS

- **Déplacements doux:**

Zone piétonne à l'intérieur de la circulade actuelle; chemins piétonniers à imaginer pour les autres déplacements (vers les espaces de jeux et vers l'école); articulation avec le chemin existant vers les Fraysses - Chemin de la Mirande - et son évolution possible); déplacements à vélo à prévoir.

- Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant à l'emplacement des infrastructures pour les déplacements doux. Les travaux associés sont à prendre en compte dans le cadre de l'appel à projets.

- **Transport public:**

Arrêt du Transport à la Demande adapté aux personnes à mobilité réduite à prévoir au Fort à proximité d'un espace de stationnement (prolongement de la ligne TAD 119); sens de circulation des cars à prévoir (TAD, bus scolaires pour l'école, cars scolaires en visite au Fort).

- Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant à l'emplacement des infrastructures pour le transport public. Les travaux associés ne sont pas à prendre en compte dans le cadre de l'appel à projets.

STATIONNEMENT

- **Stationnement des résidents actuels (côté sud):**

Recherche d'une solution pour piétonner la première circulade du Fort tout en permettant un accès « arrêt minute » (riverains,...) ; prévoir un stationnement permanent de leurs véhicules à une distance acceptable; mutualiser et intégrer les stationnements.

- Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant à l'emplacement des espaces de stationnement. Les travaux associés sur le foncier public sont à prendre en compte dans le cadre de l'appel à projets.

- **Stationnement pour les futurs résidents:**

Solution à rechercher pour piétonner l'actuelle circulade tout en proposant un stationnement sur le domicile ou à proximité; mutualiser et intégrer les stationnements.

- Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant à l'emplacement des espaces de stationnement. Les travaux associés sur le foncier public sont à prendre en compte dans le cadre de l'appel à projets.

- **Stationnement actuel pour les visiteurs (côté nord):**

Utilisation de cet espace pour l'implantation de logements; transfert du parking sur un autre espace à identifier (parking contenant une cinquantaine de places dont une partie de places fixes et une partie en stationnement temporaire); intégration paysagère à soigner; stationnement perméable à privilégier; mutualiser et intégrer les stationnements.

- Il est attendu des équipes sélectionnées des propositions quant à l'emplacement des espaces de stationnement. Les travaux associés sur le foncier public sont à prendre en compte dans le cadre de l'appel à projets.

Christian HUGUES



ASSOCIATION MARMOTTES ET MARMOTS

Habituellement peu friande de chiffres, une fois n'est pas coutume, je m'en délecte aujourd'hui... Victoire ! Les 3000 m d'altitude ont enfin été dépassés par un petit groupe de marcheurs aguerris fin août. Dans la même journée, nous avons fait l'ascension de trois pics : le Pic du Montcalm (3077 m) côté français, la Pique d'Estats (3143 m) et son voisin le Pic Verdagner (3131 m) côté espagnol. Pour répartir les efforts, nous avons prévu de dormir au refuge du Pinet la veille de notre ascension finale et de bivouaquer à mi-chemin en redescendant. Du parking d'Artigue à 1180 m, cette randonnée est tout à fait raisonnable. Cela dit, même fin août en montagne, il peut faire très froid... Au vu des annonces de neige pendant la nuit, nous sommes redescendus d'une traite et sommes arrivés en bas fourbus et les genoux en compote. Mais quelle balade ! Dans les faits marquants : le bain vivifiant dans l'étang au pied du refuge, où la douche était en panne, le tout dans le brouillard ; la nuit un peu fraîche passée par deux réfractaires dans une tente montée à l'envers devant le refuge ; une progression au-dessus des nuages entre le refuge du Pinet et les sommets ; quelques traversées de névés et la récompense tout en haut, les vues imprenables sur le Mont Valier, le Maubermé et l'Aneto. À la descente, une belle chute pour moi, avec sa collection de bleus, mais plus de peur que de mal !

Au dernier trimestre 2018, nous avons profité d'un temps clément pour monter au Pic de la Calabasse, encore une belle dénivelée parcourue, mais nous étions affutés, et la plupart du temps nous avons progressé hors piste. Dans le langage des M&Ms, c'est ce que nous appelons dorénavant une « rando sanglier » dont la particularité est de perdre le sentier, quand sentier il y a, et d'essayer par n'importe quel moyen de le retrouver, à

travers les taillis entre autres... C'est un peu le principe de la « rando déconnectée » que nous continuons de prôner, histoire de nous perdre juste ce qu'il faut... et d'oublier complètement nos écrans.

Ensuite, nous sommes allés dans le Couserans au Cap de Bouirex : l'équation est simple, juste 500 m de dénivelée depuis le col de la Core, mais en réalité, un vrai mur à escalader, et au sommet, une jolie crête et un magnifique belvédère où les Marmottes ont exceptionnellement pu faire une bonne sieste au soleil. Nous avons poursuivi nos balades en parcourant la crête de l'Estrouède au départ du village d'Herran, un très joli parcours hors sentier, tapissé d'une épaisse couche de feuilles qui bruissaient sous nos pas. Certains l'ont trouvé un peu long, car la nuit tombait déjà à leur retour. Enfin, nous avons clôturé 2018 par une magnifique « rando sanglier » jusqu'au mont Fourcat depuis le village de Labat. L'hiver nous attendait au sommet : le sol était blanchi par le grésil, le blizzard soufflait, les brumes tournoyaient et le paysage était un beau kaléidoscope de sommets enneigés et de plaines.

Notre Assemblée Générale s'est tenue le samedi 19 janvier à 18h à la salle polyvalente du village, après une balade ensoleillée à Lacroix-Falgarde. L'AG a été l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée en visionnant le diaporama des photos, d'établir le calendrier des sorties et les projets à venir, et d'adhérer à l'association. Elle a été suivie d'un dîner coloré et exotique.

Calendrier des sorties : les dimanches 27 janvier et 17 février, du samedi 16 au dimanche 17 mars, les samedis 13 avril et 18 mai, du jeudi 30 mai au dimanche 2 juin, samedi 15 juin, du vendredi 28 au dimanche 30 juin, cinq jours fin juillet/début août à déterminer, du vendredi 23 au dimanche 25 août.

Si vous êtes intéressés par nos activités, contactez-moi à l'adresse dagmarnarval@hotmail.com ou au 06 17 38 69 39 (Anne).

ANNE DELPY



ASSOCIATION « VIVRE À CLERMONT »

Illuminations de Noël à En Sérié

Depuis plusieurs années déjà, le quartier Bois Grand-En Sérié, sous l'impulsion de l'Association VIVRE A CLERMONT et de ses membres, s'illumine au moment de Noël et des fêtes de fin d'année. Chacun, en installant sur sa maison quelques belles guirlandes colorées et animées, ou quelques décors lumineux même modestes, contribue à marquer ces événements et à donner vie à son quartier.

Que chacun qui a participé à cette animation soit remercié pour son imagination, son implication, et quelquefois son courage... pour installer sur sa façade, sa toiture, ou son arbre, toutes ces belles illuminations. Vous les avez peut-être découvertes par vous-même à la tombée de la nuit pour le plus bel effet, qu'en avez-vous pensé? Participez-vous l'an prochain, nous le souhaitons. **Jean Farré**

La raclette d'hiver !



Une quarantaine de voisins et amis, adhérents ou sympathisants de Vivre à Clermont, se

sont retrouvés dans la salle des fêtes du village pour la troisième édition du repas de quartier d'hiver... pour une succulente raclette !

Après l'apéritif, le Président a fait son discours dans la bonne humeur, en remerciant toutes les personnes présentes, preuve que la chaleur amicale était dans la salle malgré une météo fraîche et humide.

Chaleureux aussi, le moment de récupérer le très bon fromage à raclette affiné au vin blanc, coulant à souhait pour recouvrir les tranches de charcuterie et les pommes de terre. Les deux machines à raclettes se sont éteintes après que tous les convives, après plusieurs passages, aient vidé tous les plateaux. Après une bonne salade, un peu de légumes tout de même, nous avons partagé les galettes de rois accompagnées de cidre.

Une fois n'est pas coutume, le Président est devenu Roi... après avoir trouvé la fève !

Bethy Giachetto



LA SAUCE AUX IDÉES

L'association clermontoise La Sauce aux Idées, créée en mai 2014, poursuit sans relâche ses actions de partage et de solidarité avec un nombre d'adhérents toujours croissant. **Ses adhérents, ceux qui souhaitent adhérer, les clermontois, les voisins, les amis..., tous étaient invités à l'Assemblée Générale, samedi 12 janvier 2019 à 18 heures, dans la salle des fêtes de Clermont le Fort.** Livresse, notre boîte à lire, est contrôlée régulièrement par ses responsables : rangement sur deux rangs, réapprovisionnement, tri, désherbage... Alors que pendant l'hiver 2017/2018 elle était littéralement vidée par un ou des lecteurs boulimiques, voilà qu'elle déborde couramment d'une quantité d'ouvrages déposés par un ou des lecteurs généreux et aux goûts intéressants. Elle offre le choix d'une cinquantaine de livres à emprunter, à rendre, à garder ou bien à déposer dans une autre boîte à lire. Vous y trouverez des romans, des œuvres classiques, des polars, des bandes dessinées, ainsi que des ouvrages pour enfants et adolescents. Les Travaux d'Intérêt Généreux ont été nombreux en 2018, d'abord pour offrir à nos moutons itinérants un nouvel enclos avec une bergerie « en dur ». S'en sont suivis plusieurs nettoyages de jardins, une terrasse à démolir, le rangement d'un hangar et de la maçonnerie, l'arrachage d'une haie, un déménagement, entre autres... Et à chaque fois, pour oublier les courbatures, le repas joyeux partagé en auberge espagnole est tellement apprécié! En 2018, nous avons pu organiser six cafés-citoyens dans la salle des fêtes, avec un public fidèle pour plus de la moitié des présents. La pollinisation et les abeilles (24 janvier 2018), vie et pratiques d'un maître des arts martiaux taoïstes (10 mars 2018), « Le fils de Néandertal » (1^{er} avril 2018), migrations et droits humains (13 juin 2018), la chasse aujourd'hui (28 septembre 2018), et pourquoi trois monothéismes et pas un seul (19 octobre 2018). Pour chaque café-citoyen, les bénévoles de l'association préparent des petits plats salés et sucrés que les gourmands se pressent à visiter. Dès les jours suivants, un compte-rendu validé par nos intervenants est mis sur le site de La Sauce aux Idées. Le 18 janvier 2019 s'est déjà tenu le café-citoyen sur le nucléaire militaire. Le **9 février à 18 heures**, nous accueillerons **Michel Brun** qui nous rendra « **Tous mélomanes** », avant d'écouter **Fernand Vedel** nous présenter l'exploitation des gaz de schiste le **29 mars à 20 heures 30**. Les membres du Conseil d'Administration tiennent toute l'année La Sauce aux Idées sur la position mijotage par des réunions-repas régulières. Vous aimeriez y mettre votre grain de sel ou vos épices? Venez participer à nos activités ou à nos événements...

Christiane Brustel



LE NOËL DES ENFANTS AUREVILLOIS ET CLERMONTOIS

Dimanche 16 décembre, c'est dans la salle des fêtes d'Aureville, que tous les enfants et leurs familles se sont retrouvés pour assister au spectacle «L'orange de Noël», un conte musical de la Compagnie Croch et Tryolé. Le Père Noël a fait son apparition sur scène pour inviter tout le monde à le suivre jusqu'à la salle des fêtes de Clermont le Fort, là où les lutins gardent précieusement les cadeaux.



Le cortège s'est ainsi formé en suivant le Père Noël venu en Ami 8 à défaut du traîneau, par manque de neige. Arrivés à Clermont le Fort, les enfants ont pu partager les pâtisseries maison et gourmandises apportées par les parents. Les adultes ont pu goûter au vin chaud préparé avec soin par des bénévoles. Le Père Noël a distribué les cadeaux, a pris le temps de faire quelques photos avec les enfants puis est reparti faire sa tournée. Cette fête a eu lieu grâce au Foyer Rural d'Aureville, à Aurecler, aux deux municipalités, aux deux comités des fêtes et surtout grâce aux bénévoles, qui ont décoré les salles des fêtes et en tant que lutins, ont emballé une centaine de cadeaux ! Nous vous remercions encore à tous pour cette très belle fête qui a regroupé environ 130 personnes ! Si vous désirez participer à cette organisation et être « lutins » l'année prochaine, n'hésitez pas à nous contacter cdf.clermontlefort@gmail.com.



Et le comité en 2019, quoi de prévu ?

Tout d'abord le comité souhaite vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte de la joie, de beaux moments en famille, avec vos amis et de belles journées et soirées avec votre comité ! Nous vous avons concocté un petit programme pour 2019 :

- **Mercredi 20 février 20h30 à la salle des fêtes :** Assemblée Générale et réunion préparatoire des événements 2019 avec les bénévoles
- **Mars ou Avril :** Evènement artistique (Cabaret, spectacle... à définir).
- **Dimanche 2 juin :** Vide-grenier
- **Dimanche 8 septembre :** Marché alimentaire et marché de créateurs des producteurs locaux + Repas
- **Décembre :** Fête de Noël pour les enfants d'Aureville et de Clermont.

Vous recevrez toutes ces informations par mail et par flyer. Si vous souhaitez recevoir nos informations écrivez-nous un petit mail à cdf.clermontlefort@gmail.com.

À très bientôt !

Le comité des fêtes de Clermont le Fort



EN ROUTE POUR DE NOUVELLES AVENTURES AVEC L'APEMICA

« L'APEMICA (Association des Parents d'élèves de l'École Maternelle Intercommunale des Coteaux de l'Ariège) est une association dynamique pour la vie de l'école maternelle des enfants des communes d'Aureville, Clermont-le-Fort et Goyrans. ». L'année dernière, l'APEMICA avait retrouvé un certain dynamisme avec une quinzaine de parents motivés. Pour cette année 2018-2019, nous sommes sur la même continuité avec presque autant de parents qui se sont retrouvés pour organiser les événements de cette nouvelle année !

Avant toute chose, un petit mot de l'APEMICA

L'APEMICA c'est un peu une grande famille ! La convivialité et la bonne humeur sont à l'honneur ! Chaque événement est préparé dans une ambiance festive autour d'un petit apéro ! La porte est ouverte à toute personne voulant rejoindre l'aventure et participer aux réunions !

L'APEMICA remercie tous les parents présents et bénévoles au sein de l'association. Elle remercie aussi les parents qui se portent volontaires pour aider à l'organisation et mise en place des événements les jours J !

Merci également à Philippe et Dominique, au SIEMCA, au Comité des fêtes de Goyrans, au TGV (Tennis Goyrans Village), aux associations du village, pour leur soutien !»

Le rôle de l'association

L'APEMICA se propose d'organiser des activités visant à atteindre ensemble l'objectif principal : **l'épanouissement du jeune enfant**. Elle souhaite également développer et tisser des liens amicaux entre les familles, et créer une dynamique collective sur les trois communes : Goyrans, Aureville et Clermont-le-Fort.

Elle organise des manifestations périscolaires ludiques et conviviales. Les années précédentes ainsi que l'année dernière, elle a aidé à l'organisation du goûter et du spectacle

de Noël en partenariat avec l'APE, la mairie, le TGV (Tennis Goyrans Village) et le comité des fêtes de Goyrans. Elle a proposé un spectacle ainsi qu'une crêpe party pour la chandeleur, elle a animé la traditionnelle chasse aux œufs à Pâques avec l'organisation d'un concours de déguisement. Enfin, elle a préparé la fête de fin d'année de l'école, la fameuse kermesse. Au programme : grande tombola, pesée du panier garni généreusement offert par Carrefour City de Lacroix-Falgarde, stands de jeux, et partage d'un apéritif / pique-nique convivial avec les parents, les enfants.

Au programme

Le premier événement de cette année a été le Noël des enfants, qui a eu lieu le **18 Décembre 2018**, à la salle des fêtes de Goyrans. L'APEMICA aide à l'organisation du goûter et du spectacle de Noël, en partenariat avec la mairie et les autres associations du village, afin d'ouvrir aux enfants un moment unique et magique. L'APEMICA proposera une crêpe party pour la chandeleur (le dimanche 17 février 2019), et la traditionnelle chasse aux œufs à Pâques (en partenariat avec l'APE) le dimanche 14 avril 2019 et s'occupera de la fête de fin d'année de l'école (Kermesse) fin Juin 2019. Toutes ces actions seront menées grâce aux cotisations des adhérents, à la recette de la tombola de l'année dernière, mais aussi avec le soutien du SIEMCA et des communes que nous remercions.

Un lien entre les familles, l'équipe enseignante et les mairies

Les membres de l'APEMICA sont à l'écoute des parents. Certains parents présents dans l'association représentent les parents au conseil d'école. Ils sont à votre écoute pour toute question concernant la scolarité de leurs enfants, et servent de relais entre les divers partenaires (SIEMCA, activités périscolaires, équipe enseignante).

Pour nous contacter : apemica@free.fr

Pour l'APEMICA,

la présidente, Jessica Biasotto





CAMINAREM

Cette association clermontoise, inscrite depuis 1994 au journal officiel, a pour mission principale de rouvrir des chemins ruraux et de les rendre praticables pour des randonneurs. Une bonne part des 330 km rouverts sur le territoire du Sicoval (36 communes) l'ont été par les bénévoles de Caminarem pour le plus grand plaisir des personnes qui aiment marcher dans la nature, qui apprécient nos paysages et nos villages. Nous assurons également la veille et le balisage des chemins du Sicoval en compagnie des baliseurs de l'Association Rando-Plaisirs de Ramonville. Lundi 10 décembre 2018, sur Clermont le Fort, 15 caminaires-balisateurs ont rafraîchi et contrôlé le balisage de la boucle de Notre Dame (11 km). La veille et le balisage d'autres chemins, des PR (Petite Randonnée) ou des GR (Grande Randonnée) de la Haute Garonne nous sont confiés par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP31). Au fil des années, les caminaires ont été sollicités en Haute Garonne et dans d'autres départements, pour des plantations d'arbres et d'arbustes en partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan. Ce travail est passionnant, réalisé en hiver bien sûr, et contribue largement à la biodiversité, à la nourriture des insectes pollinisateurs, à la tenue des sols, à la régulation des écoulements. Grâce au grand nombre des bras mobilisés à chaque chantier, Caminarem participe auprès du Conservatoire des Espaces Naturels de Midi Pyrénées à la gestion de parcelles fragiles. Il peut s'agir d'un habitat à préserver, d'une tourbière à sauver, de prairies sèches qui se referment et soustraient la pâture des troupeaux. Guidés par des naturalistes passionnés, nous apprenons à mesurer nos gestes et parfois à revoir nos convictions. C'est la même démarche pour nos interventions sur la Réserve Naturelle Régionale Garonne/Ariège sous la houlette de l'association Nature en Occitanie, comme au dernier chantier, en janvier 2019, entre le lac de la Riverotte et l'Ariège. Depuis 3 ans, nous voici intervenants au PEDT de Corronsac à l'interclasse, avec des groupes de 10 enfants environ, pour les sensibiliser à l'importance de notre environnement naturel. Nos bénévoles



présentent aux enfants les actions de débroussaillage des chemins de randonnée, leur balisage, la lecture de cartes, la riche variété du monde des oiseaux, des champignons, des arbres et des cultures en Lauragais, les champs cultivés sont nos plus beaux paysages. Nous leur faisons également un « petit numéro » pour confectionner son sac à dos et partir en randonnée sans avoir sa maison entière sur le dos. Enfin, les caminaires passionnés de botanique mais aussi d'architecture et d'histoire peuvent offrir leur aide pour la sauvegarde du patrimoine bâti et des abords, souvent des parcs centenaires qui ne demandent qu'à retrouver leur majesté. Ce sera le cas en avril 2019 pour le parc du château d'Aureville. Le nombre d'adhérents tourne chaque année autour de 140. Deux chantiers par mois sont organisés. Ils se déroulent sur une grosse matinée la plupart du temps, des fois sur la journée, rarement sur un week-end. Nous fournissons les outils, entretenus régulièrement par



un professionnel et nous proposons un repas, toujours joyeux, aussi apprécié que les parties de suées et de courbatures. Vous pensez qu'ils sont davantage appréciés ? C'est possible.

Christiane Brustel
(présidente de Caminarem)



LES AMIS DE CLERMONT

« Concert pour deux rires » à la salle des fêtes

Ce samedi 1^{er} décembre, ce n'était pas encore le père Noël qui passait par la salle des fêtes de Clermont, c'étaient deux amis de Venerque, Rémi & Robin. Ils sont venus en voisins présenter leur spectacle comique devant une cinquantaine d'enfants de Clermont et des villages voisins qui ont aussi apprécié le bon goûter préparé par Carole. Le spectacle était offert aux Amis de Clermont pour la restauration de l'église. Rémi et Robin annoncent un nouveau spectacle et ils se promettent de revenir à Clermont pour une autre restauration qu'ils ont jugée utile, celle de la salle des fêtes !

Geneviève Durand-Sendrail

Dans nos jardins...

ÉLAGAGE : PAS DE JUNGLE DANS LE JARDIN

Empiètement sur la voie publique, souci électrique, voire incendie, l'absence d'entretien de votre terrain peut non seulement être dangereuse mais aussi vous coûter cher. Vous pensez que cette végétation foisonnante dépend de votre seul bon vouloir ? La loi ne l'entend pas de cette oreille...

Sortez le mètre !

Par principe, tout propriétaire peut librement faire pousser des végétaux dans son jardin, à condition toutefois de respecter certaines règles de distance par rapport à la voie publique et aux terrains voisins. Une plantation dont la hauteur ne dépasse pas 2 mètres peut être plantée jusqu'à 0,5 mètre des limites de la propriété. Cette distance passe à 2 mètres pour les arbres dont la cime s'élève à plus de 2 mètres de haut.

Les riverains dont la propriété jouxte la voie publique sont assujettis à une servitude d'élagage, afin que leurs plantations ne gênent pas le passage, notamment des camions de ramassage de déchets.

Qu'en est-il enfin de la végétation qui menace les lignes téléphoniques traversant les terrains privés ?

La loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 « a mis les points sur les i » : c'est à l'exploitant du réseau ouvert au public d'établir une convention avec le propriétaire du terrain pour organiser cet entretien. S'il ne s'y conforme pas, les coupes seront alors réalisées par l'entreprise aux frais du riverain récalcitrant, après en avoir informé ce dernier et la mairie.



Du côté du Sicoval



L'ÉTÉ AU SICOVAL, LA PHOTO LAURÉATE

Le concours photo *L'été au Sicoval* organisé par le Sicoval et illustrant la période estivale sur notre territoire a vu près de 90 clichés proposés par les internautes. Parmi tous ceux-ci, un cliché des bords d'Ariège à Clermont-le-Fort a été récompensé. Son auteur, Julie du compte Instagram « destination ailleurs » est une passionnée de voyages et de photos de nature.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des photos du concours sur le site du Sicoval ou sur le compte Instagram #sicovalenete

BESOIN DE RÉNOVER VOTRE LOGEMENT, N'ATTENDEZ PLUS ! LE SICOVAL VOUS ACCOMPAGNE GRATUITEMENT

Habiter mieux et **Rénovaal** sont deux programmes en faveur de la rénovation et l'amélioration du logement privé. Ils permettent d'obtenir des aides financières et un accompagnement personnalisé, quel que soit votre projet : travaux d'économie d'énergie, de réhabilitation, ou pour le maintien à domicile. Plus d'infos au 05 61 73 38 81 ou www.operationrenonal.fr

MÉTIERS DU SOUTIEN À L'AUTONOMIE

Le Sicoval recrute des aides à domicile, auxiliaires de vie sociale. Plus d'infos au 05 62 24 02 22 ou par mail à drh.recrutement@sicoval.fr

Coup de projecteur sur...



« Barbara Vié : une vie au Fort »



Barbara, c'est la musique du Fort. Pendant plusieurs décennies, notamment aux côtés de l'Abbé Labit qui séjourne de longues années au presbytère, elle sonne les cloches de l'église, à une époque où le son des cloches annonçait bonnes et mauvaises nouvelles. Le plus souvent elle participe au pèlerinage de Notre-Dame-des-Bois qui rassemble les croyants des communes limitrophes, parcourant pour certains de grandes distances à pied pour rejoindre le Fort et l'oratoire situé sur le Chemin de Notre-Dame. Qu'il est beau le clocher-mur du tableau, accroché dans son salon, peint à la bouche par un ami de Pierre rencontré dans un centre de rééducation à Bagnères-de-Bigorre. Qu'elle est belle la statue de Notre-Dame-des-Bois façonnée par les mains de Pierre, amoureux du travail du bois et de poterie. Une vie au service de l'Église.

Barbara, c'est l'âme du Fort. Elle connaît les personnes qui s'y sont succédé depuis plus de soixante ans, par exemple Mimi la célèbre responsable du restaurant « À la bonne fourchette » qui, avec son « coq au byrrh », faisait

Barbara, c'est le sourire du Fort. Après avoir rencontré son mari Pierre lors d'un bal à Venerque, elle s'installe au Fort dès son mariage en 1952 à 22 ans car ses beaux-parents y possèdent une ferme. Elle y travaille toute sa vie au côté de Jean-Baptiste, son beau-père qu'elle aime tant, dans des conditions pas toujours faciles, tant la pente est raide du Fort jusqu'à l'Ariège. Une vie de labeur rythmée par les activités à l'étable et dans les champs et par la solidarité entre agriculteurs de la commune. Une vie ponctuée par des moments de grande joie avec la naissance de ses trois enfants et par des moments plus douloureux avec l'accident de Pierre son mari, sept ans après leur mariage, lors d'une journée de fouilles archéologiques à Vieille-Toulouse qui le laisse sur un fauteuil roulant pendant plus de cinquante ans. Une vie au service de son mari.

la renommée de Clermont-le-Fort. Elle garde en mémoire la fréquentation de la bourgeoisie toulousaine qui contribuait à asseoir la notoriété de notre commune à des lieues à la ronde. Elle partage avec ses enfants et petits-enfants qui y résident, un fort attachement au Fort, où se concentrent la plupart de ses souvenirs. Une vie entourée de sa famille.

Alors, lorsque vous croiserez Barbara pendant qu'elle effectue sa balade, canne à la main, entre sa maison située en contrebas du terrain de tennis, vers l'école ou sur la circulade du Fort, arrêtez-vous un moment et échangez quelques mots avec elle : vous apprécierez sa modestie, sa bonne humeur et sa gentillesse.

Jeanine Louis et Christian Hugues